

PARC RÉGIONAL

# POISSON BLANC





# PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC

---

PLAN D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION  
2023 - 2027

CORPORATION DU PARC DU POISSON BLANC

OCTOBRE 2023



POUR LE  
COMPTE DE

**Corporation du Parc  
du Poisson Blanc**

37, ch de la Truite,  
Notre-Dame-Du-Laus (Québec)  
J0X 2M0

info@poissonblanc.ca  
T. 819.767.2999  
T. 1.866.707.2999

ÉQUIPE DE  
RÉALISATION

**Le Picbois Coop**

5392, avenue du Parc  
Montréal (Québec)  
H2V 4G7

coop@le-picbois.com  
le-picbois.com

COMITÉ DE  
SUIVI

**Denis Marleau**

Président

**Jacques Supper**

Vice-président

**Thierry Clément**

Secrétaire

**Jérémy Gravel**

Directeur général

**Jocelyn Campeau**

Administrateur délégué, directeur du  
service de l'aménagement du territoire de  
la MRC d'Antoine-Labelle

**Florence Gilbert**

Chargée de projet

**Frédérique St-Arnaud**

Professionnelle en urbanisme

**Karl Gauthier**

Professionnel en urbanisme

**Mathieu Emond**

Professionnel en urbanisme

**Estelle Benoit**

Architecte paysagiste

**Loyal Brunet**

Architecte paysagiste

**Florence Harvey**

Architecte paysagiste

**Jean-Philippe Laliberté**

Designer urbain

AVEC LA  
CONTRIBUTION  
DE

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

MRC d'Antoine-Labelle

Ministère des Affaires municipales et de  
l'occupation du territoire

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
naturelles

Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des  
Parcs

# TERMES ET DÉFINITIONS

## **ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

Fait référence aux activités de natures diverses qui se déroulent dans les espaces de plein air. Le terme « activité de plein air » est employé pour désigner les activités physiques non motorisées, pratiquées dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature et selon des modalités autres que la compétition sportive.

## **CAMPING SAISONNIER**

Offre d'emplacements de terrain de camping loués à la saison (entre 4 et 6 mois).

## **CAMPING COURTE DURÉE**

Offre d'emplacements de terrain de camping à des campeurs « itinérants » qui ne demeurent que quelques nuitées.

## **ESCALADE DE ROCHER**

Escalade que l'on pratique sur des zones escarpées et verticales d'un flanc de montagne ou d'une falaise présentant des surfaces rocheuses propices à la montée.

## **ESCALADE DE BLOC**

Escalade que l'on pratique sur des structures naturelles ou artificielles caractérisées par leur faible hauteur, ce qui permet l'emploi d'un matériel réduit au strict nécessaire.

## **EXCURSIONNISTE**

Personne qui fait un voyage aller-retour d'au moins 40 km dans la même journée.

## **ÉCOTOURISME**

Une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité. Il comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu tout en favorisant une attitude de respect envers l'environnement. De plus, il fait appel à des notions de développement durable et entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales.

## **PARC RÉGIONAL**

Un parc régional est un espace naturel aménagé sur un territoire public ou privé, émanant d'une initiative locale ou régionale, dont la vocation dominante est récréative et axée sur le plein air, et qui attire une clientèle locale, régionale et touristique.

## **VILLÉGIATEUR**

Le villégiateur occupe un chalet dont il est le propriétaire ou qu'il a loué pour un séjour à des fins de récréation ou de plaisance hors du lieu de résidence habituel et, le plus souvent, en milieu rural ou forestier.

## **PLAISANCIER**

Personne qui pratique la navigation de plaisance, c'est-à-dire l'ensemble des activités nautiques relatives à la navigation pratiquées pour l'agrément.

## **TOURISME D'AVENTURE**

Le tourisme d'aventure est une activité de plein air ou une combinaison d'activités se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage). En tourisme d'aventure, on utilise des moyens de transport non conventionnels, soit motorisés (motoneige, quad, etc.) ou non motorisés (marche, canot, kayak, etc.). De plus, l'activité implique nécessairement un niveau de risque, lequel peut varier selon l'environnement (isolement, caractéristiques géographiques, etc.) ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués<sup>1</sup>.

## **TOURISTE**

Personne qui fait un voyage d'une nuit ou plus.

## **RÉSIDENT PERMANENT**

Personne dont la résidence sur le territoire est le principal lieu d'habitation.

---

<sup>1</sup> Chaire de tourisme Transat, ESG-UQUAM, 2012

## ACRONYMES

<b>AEQ</b>	Aventure Écotourisme Québec
<b>BPAEB</b>	Base de plein air Air-Eau-Bois
<b>CPPB</b>	Corporation du Parc du Poisson Blanc
<b>EFE</b>	Écosystème forestier exceptionnel
<b>EGE</b>	Entente générale d'exploitation
<b>FQME</b>	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MERN</b>	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
<b>NDL</b>	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
<b>MRCAL</b>	Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
<b>PAG</b>	Plan d'aménagement et de gestion
<b>PDMF</b>	Plan de développement de la montagne du Fort
<b>PRPB</b>	Parc régional du Poisson Blanc
<b>SADR</b>	Schéma d'aménagement et de développement révisé
<b>TPI</b>	Terres publiques intramunicipales
<b>VHR</b>	Véhicule hors route
<b>VTT</b>	Véhicule tout-terrain
<b>ZEC</b>	Zone d'exploitation contrôlée
<b>ZRP</b>	Zone de récréation principale
<b>ZRE</b>	Zone de récréation extensive

# TABLE DES MATIÈRES

TERMES ET DÉFINITIONS.....	5
ACRONYMES.....	6
INDEX.....	10
MISE EN CONTEXTE.....	11

## **1. PORTRAIT DU PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

1.1. Localisation et limites administratives.....	13
1.2. Les grands temps de l'occupation du territoire.....	15
1.3. L'histoire de la création du Parc.....	17
1.4. Le portrait de l'offre touristique.....	20
1.4.1. L'offre touristique régionale.....	20
1.4.2. L'offre touristique supralocale.....	24
1.4.3. L'offre touristique locale.....	26
1.5. Les caractéristiques biophysiques.....	30
1.5.1. La topographie.....	30
1.5.2. La géomorphologie et la géologie.....	32
1.5.3. L'hydrographie.....	33
1.5.4. Les peuplements forestier.....	34
1.5.5. La faune .....	36
1.6. Le cadre réglementaire.....	37
1.6.1. Les parcs régionaux.....	37
1.6.2. L'entente générale d'exploitation.....	37
1.6.3. Le cadre réglementaire législatif en vigueur.....	38
1.6.4. Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.....	40
1.6.5. Les règlements 340, 341 et 494 de la MRC d'Antoine-Labelle.....	41
1.6.6. Les règlements de zonage de Notre-Dame-du-Laus.....	42
1.6.7. La réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie.....	43
1.7. Le cadre de gestion.....	44
1.7.1. Les ententes relatives à la gestion du parc régional.....	44
1.7.2. La Corporation du Parc du Poisson Blanc.....	44
1.8. Les modalités de gestion.....	45

## **2. BILAN DES RÉALISATIONS 2016-2021**

2.1. Présentation du bilan.....	47
2.1.1. Les réalisations sur le plan des activités et des services.....	47
2.1.2. L'offre d'activités.....	48
2.1.3. L'offre d'hébergement.....	49
2.1.4. L'achalandage.....	50
2.1.5. La mise en marché.....	52
2.1.6. L'implication communautaire.....	54
2.1.7. Les investissements et les retombées économiques.....	55
2.2. Les réalisations par secteur.....	57
2.2.1. Les différents secteurs du Parc régional du Poisson Blanc.....	57
2.2.2. Secteur Montagne-du-Fort.....	59
2.2.3. Secteur Rapide-du-Fort.....	61
2.2.4. Secteur Pointe-de-la-Truite.....	63
2.2.5. Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc.....	65
2.2.6. Secteur Lac-Cuillèrier.....	67
2.2.7. Le territoire public intramunicipal (TPI Baie-du-Doré).....	68
2.2.8. Secteurs limitrophes au Parc.....	69
2.3. Projets en cours dans les prochaines années.....	71
2.3.1. Les projets en cours.....	71
2.3.2. Le secteur Hauteur-des-Terres.....	71
2.4. Synthèse du bilan des principales réalisations des 5 dernières années.....	73

## **3. ENSEIGNEMENTS ET CONSTATS**

3.1. Les principaux enjeux.....	75
3.1.1. La diversification et la bonification de l'offre d'activités sur 4 saisons.....	75
3.1.2. L'utilité de la CPPB et l'acceptabilité sociale de ses actions.....	76
3.1.3. La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire.....	76
3.1.4. La gestion de la fréquentation.....	77
3.1.5. La nécessité de maintenir un réseau de partenaires.....	78
3.1.6. La cohérence et l'intégration des développements envisagés.....	78
3.1.7. La pérennité financière de la CPPB.....	79
3.2. Les perspectives de développement.....	80

## **4. PLANIFICATION 2023-2027**

4.1. La planification 2023-2027 du Parc.....	82
4.2. La vision de développement.....	83
4.3. Les orientations de développement du territoire du Parc.....	84
4.4. Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc.....	85
4.5. Secteur Pointe-de-la-Truite.....	86
4.6. Secteur Montagne-du-Fort.....	87
4.7. Secteur Rapide-du-Fort.....	88
4.8. Secteur Lac-Cuillèrier.....	89
4.9. Secteur des TPI Baie-du-Doré.....	90
4.10. Secteurs limitrophes au Parc.....	91

## **5. Conclusion du Plan d'aménagement et de gestion**

5.1. Conclusion.....	95
----------------------	----

RÉFÉRENCES.....	96
-----------------	----

CRÉDIT PHOTO.....	98
-------------------	----

## INDEX DES CARTES

Carte 01 : Limites du Parc.....	14
Carte 02 : Localisation du Parc.....	22
Carte 03 : Offre récréotouristique locale.....	27
Carte 04 : Secteur Goutte-d'Eau.....	29
Carte 05 : Topographie.....	31
Carte 06 : Statuts de protection.....	35
Carte 07 : Secteurs d'aménagement et d'intervention.....	58
Carte 08 : Potentiels écotouristiques du sous-secteur Hauteur-des-Terres.....	72

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales caractéristiques topographiques.....	30
Tableau 2 : Principales caractéristiques géomorphologiques et géologiques.....	32
Tableau 3 : Principales caractéristiques hydrographiques.....	33
Tableau 4 : Le régime d'activités permis dans la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie.....	39
Tableau 5 : Synthèse des modalités de gestion selon les zones.....	45
Tableau 6 : Évolution de l'offre d'activités estivales et hivernales.....	48
Tableau 7 : Évolution de l'offre d'hébergement.....	49
Tableau 8 : Évolution de la fréquentation comparative 2015-2021.....	50
Tableau 9 : Évolution du taux d'occupation 2015-2021.....	50
Tableau 10 : Les grandes étapes de la mise en marché.....	53
Tableau 11 : La mise en place des événements de 2016-2021.....	54
Tableau 12 : Investissements en immobilisations entre 2016 et 2021.....	55
Tableau 13 : Les réalisations du PAG 2016-2021 / Secteur Montagne-du-Fort.....	59
Tableau 14 : Les réalisations du PAG 2016-2021 / Secteur Rapide-du-Fort.....	61
Tableau 15 : Les réalisations du PAG 2016-2021 / Secteur Pointe-de-la-Truite.....	64
Tableau 16 : Les réalisations du PAG 2016-2021 / Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc.....	66
Tableau 17 : Les réalisations du PAG 2016-2021 / Secteur Lac-Cuillèrier.....	67
Tableau 18 : Les réalisations du PAG 2016-202 / TPI Baie-du-Doré.....	68
Tableau 19 : Les réalisations du PAG 2016-2020 / Secteurs limitrophes au Parc.....	69
Tableau 20 : Échelle de priorisation des objectifs.....	82
Tableau 21 : Tableau synthèse / Secteur du Réservoir-du-Poisson-Blanc.....	85
Tableau 22 : Tableau synthèse / Secteur de la Pointe-à-la-Truite.....	86
Tableau 23 : Tableau synthèse / Secteur Montagne-du-Fort.....	87
Tableau 24 : Tableau synthèse / Secteur Rapide-du-Fort.....	88
Tableau 25 : Tableau synthèse / Secteur Lac-Cuillèrier.....	89
Tableau 26 : Tableau synthèse / Secteur des TPI Baie-du-Doré.....	90
Tableau 27 : Tableau synthèse / Secteurs limitrophes du Parc.....	92
Tableau 28 : Tableau synthèse / Sous-secteur Hauteur-des-Terres.....	92
Tableau 29 : Tableau synthèse / Sous-secteur des berges publiques du réservoir du PB situées à Notre-Dame-du-Laus.....	93
Tableau 30 : Tableau synthèse / Sous-secteur des îles et des berges publiques du réservoir du PB situées en Outaouais.....	93

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Principales caractéristiques du profil des visiteurs du parc.....	51
--	----

## MISE EN CONTEXTE

Le Parc régional du Poisson Blanc est un territoire de près de 3000 hectares situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-Laus. Créé en 2008 par la ratification d'une entente générale d'exploitation, le parc est opéré par la Corporation du Parc du Poisson Blanc, un organisme à but non lucratif mandaté par la MRC d'Antoine-Labelle et par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour veiller à la gestion et au développement du territoire du Parc.

La CPPB est une organisation locale et régionale d'importance en raison de son offre d'activités de plein air sur le territoire : le Parc régional du Poisson Blanc est aujourd'hui une destination écotouristique reconnue au Québec. Dans ses initiatives de développement, la CPPB démontre un souci de conservation de l'environnement et prend en compte les champs d'intérêt et les valeurs de la population locale. L'encadrement des pratiques et le développement d'activités sont ainsi réfléchis dans une volonté de préserver les milieux sensibles dans lesquels ils s'inscrivent et le caractère unique des paysages du parc.

Dans le but de faire le point sur les nombreuses réalisations passées, de comprendre le champ des possibilités pour le futur du parc et de s'assurer de la cohérence de son développement, la CPPB s'est dotée d'une vision de développement globale pour les cinq prochaines années.

Le document présente, dans un premier temps, le bilan de la période 2016-2021. Dans un deuxième temps, il définit une vision stratégique d'aménagement concertée afin d'orienter les actions pour développer les différents secteurs du Parc régional du Poisson Blanc et proposer des activités, des hébergements, des infrastructures et des sites d'implantations dans une perspective d'intégration harmonieuse avec le milieu.

# 1

---

## PORTRAIT DU PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC

---



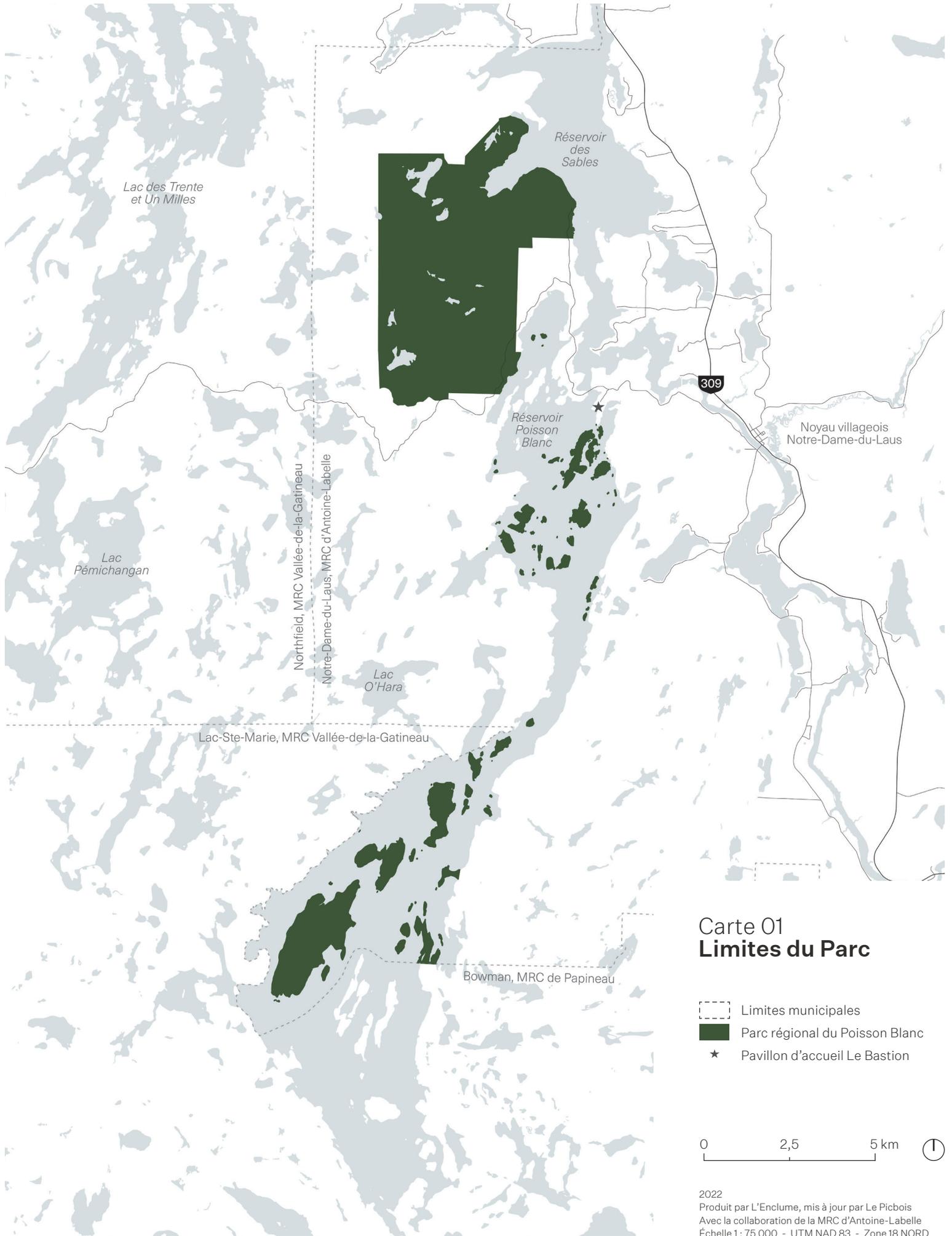
## 1.1. Localisation et limites administratives

Le Parc régional du Poisson Blanc est inclus dans la portion sud-ouest de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, qui fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle dans la région administrative des Laurentides. Par-delà les limites du Parc, le réservoir du Poisson Blanc s'étend au sud dans la municipalité de Bowman, qui se trouve dans la MRC de Papineau. À l'ouest, le territoire du Parc est bordé principalement par des terres publiques se retrouvant dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en Outaouais.

Le Parc est constitué de deux principaux secteurs : Montagne-du-Fort et Réservoir-du-Poisson-Blanc. La montagne du Fort est un massif de 22,59 km<sup>2</sup> situé sur la rive ouest du réservoir des Sables, dans le bassin versant de la rivière du Lièvre. De son côté, le réservoir du Poisson Blanc couvre une superficie avoisinant les 82 km<sup>2</sup> et est parsemé de plus de 105 îles dans la portion contenue dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Quelques dizaines d'îles se retrouvent pour leur part dans la portion méridionale du plan d'eau, située en Outaouais.

Au-delà de ses limites administratives, le territoire du Parc régional du Poisson Blanc s'intègre plus largement dans un territoire géographique qui relie plusieurs plans d'eaux, et donne accès par ses berges aux forêts avoisinantes. Le réservoir du Poisson Blanc communique directement avec le réservoir des Sables via la rivière du Lièvre.

Les berges situées au nord-ouest de celui-ci font partie du secteur Montagne-du-Fort. Dans sa portion sud, située en Outaouais, la Base de plein air Air-Eau-Bois constitue l'un des points d'accès important au réservoir. Dans cette partie sud du réservoir, des lacs situés dans le secteur récréatif Goutte-d'Eau, tel que le lac O'Hara, sont accessibles par un réseau de portages. Le secteur Goutte-d'Eau se positionne aux limites des régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides. Il est localisé entre la rive est du lac Pemichangan et la rive ouest du réservoir du Poisson Blanc. Ce territoire fait également la jonction entre une partie de la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie située dans la portion outaouaise de cette dernière, et la portion de la réserve située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus incluse dans les limites du Parc régional du Poisson Blanc.



**Carte 01**  
**Limites du Parc**

- Limites municipales
- Parc régional du Poisson Blanc
- ★ Pavillon d'accueil Le Bastion



## 1.2. Les grands temps de l'occupation du territoire

Le territoire du Parc est le lieu de plusieurs transformations, dont les traces sont toujours perceptibles au travers des paysages qui le composent. C'est en retraçant son histoire, les grands événements, les activités économiques et sociales et la façon dont s'est créé le Parc qu'il est possible de mieux comprendre son identité. À cet effet, la prochaine section présente un résumé des principaux jalons de l'occupation du territoire.

### Premiers occupants

En fonction de l'état actuel des connaissances, les Anishinabeg (Algonquins) sont les premiers occupants du territoire. Pour ce peuple de chasseurs nomades, les cours d'eau étaient considérés comme des « chemins qui marchent ». C'est principalement par le réseau hydrographique qu'ils se déplaçaient pour explorer le territoire et pour combler leurs besoins de subsistance (Coursol, 2009). La navigation se faisait notamment sur la rivière du Lièvre, appelée en l'honneur du Grand Lièvre, esprit du bien omniprésent lors de la rencontre de la terre et de l'eau.

### Colonisation

L'arrivée des colonisateurs français sur le territoire marque un tournant dans les activités pratiquées par les Anishinabeg. Ces derniers s'associent avec ces nouveaux arrivants et la chasse des cervidés passe alors au deuxième plan, au profit de la trappe du castor. Ceci leur permettra de prendre part à la traite des fourrures à partir du 17<sup>e</sup> siècle.

Cette pratique prend de l'ampleur, et son importance se matérialise par l'ouverture d'un poste de traite à l'embouchure du lac des Sables sur la rivière du Lièvre en 1826. Ce dernier sera en fonction jusqu'en 1849, moment où la traite des fourrures perd tranquillement de ses lettres de noblesse (Coursol, 2009).

### Exploitation des ressources naturelles

À cette même période, le mouvement de colonisation piloté par l'Église catholique amène avec lui l'exploitation forestière et l'agriculture de subsistance. Le pin blanc, principale essence exploitée dans la région depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, représente une ressource vitale pour les défricheurs (Coursol, 2007). Le ratio optimal entre forêts et rivières permet le développement de la drave, qui devient une activité majeure au courant du même siècle. Le réservoir est alors créé, conséquence de la construction du barrage des Rapide-des-Cèdres en 1929, qui permet de faciliter le transport des billots sur la rivière. Cette pratique prend fin au courant de l'année 1993 (Histoire forestière de l'Outaouais, s.d.).

L'agriculture commence quant à elle à la même période que la foresterie, moment où les terres avoisinantes au poste de traite sont défrichées et cultivées en raison de leur grande fertilité. Depuis, l'agroforesterie et l'agriculture demeurent des activités économiques prédominantes dans la région. À cela s'ajoutera le tourisme, et le réservoir du Poisson Blanc deviendra une attraction principale pour cette activité économique dans la région.

## Villégiature et récréotourisme

Cette vaste étendue d'eau, avec ses plages, ses affleurements rocheux, ses baies discrètes et son cadre naturel préservé, attire depuis plusieurs générations les plaisanciers venus y pratiquer la pêche, le nautisme et le canot-camping. Plusieurs années avant la création du Parc, la vocation récréative était déjà présente. Encore aujourd'hui, des quadistes, des motoneigistes, des chasseurs, des pêcheurs et des randonneurs fréquentent ce lieu. Cette cohabitation influencera d'ailleurs l'approche de développement lors de la création du Parc : ce dernier allait devoir encourager et faciliter une utilisation harmonieuse et intégrée du territoire.

À la fin des années 1990, les berges et les îles du réservoir du Poisson Blanc ont toutefois commencé à souffrir de leur popularité grandissante : la pression accrue sur les écosystèmes insulaires fragiles menaçait l'intégrité et la qualité de ces terres du domaine de l'État. Lors de la création du Parc régional du Poisson Blanc, la problématique de développement de ce secteur était à la fois urgente et complexe.

Barrage des Cèdres à Notre-Dame-du-Laus



### 1.3. L'histoire de la création du Parc

Le Parc régional du Poisson Blanc est créé en 2008 afin de répondre à des enjeux de protection et de mise en valeur du territoire public. Accueillant de nombreux villégiateurs (en chalet ou en pourvoirie) qui pratiquent un tourisme de chasse, de pêche et de plein air, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus souhaite, à compter des années 2000, diversifier son économie par le développement de son offre récréotouristique.

Au début des années 2000, les sites de camping informels situés sur les îles du réservoir du Poisson Blanc et au pied de la montagne du Fort gagnent en popularité en raison de leurs attraits naturels et de leur proximité avec la capitale fédérale.

La hausse de la fréquentation et l'absence d'encadrement des pratiques sur le réservoir du Poisson Blanc ont toutefois pour conséquence la dégradation de ces milieux naturels : les campings se multiplient, les déchets s'accumulent et l'utilisation peu responsable des sites entraîne une diminution substantielle du couvert forestier ainsi qu'une érosion des berges.

Afin de faire face à ces enjeux, la Corporation du Parc du Poisson Blanc est créée en 2005. Cet organisme à but non lucratif avait jadis comme mission de voir à la gestion intégrée des ressources récréotouristiques de Notre-Dame-du-Laus. En 2006, une évaluation des clientèles actuelles et projetées du futur Parc, réalisée par GPS tourisme, confirme le potentiel touristique de ce territoire.

Inauguration du Parc régional du Poisson Blanc (source : PAG 2)



Les acteurs touristiques locaux et les décideurs municipaux amorcent alors des démarches pour planifier le développement à la fois de la montagne et du réservoir. Pour ce faire, ils émettent les constants que :

- Les acteurs locaux doivent avoir une emprise sur la gestion du territoire public à développer ;
- Le développement doit répondre à des problèmes et à des besoins exprimés ;
- Des résultats tangibles doivent être rapidement observables.

En 2006, pour donner suite à ces réflexions, la MRC d'Antoine-Labelle entame une démarche de création d'un parc régional à Notre-Dame-du-Laus. Cette initiative a pour objectif de répondre aux enjeux de conservation et de mise en valeur identifiés. Ces efforts aboutissent en 2008 à la création du Parc régional du Poisson Blanc, qui couvre le massif de la montagne du Fort et les îles en terre publique du réservoir du Poisson Blanc situées sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus.

Dans le premier Plan d'aménagement et de gestion réalisé en 2007, les intentions de développement étaient principalement axées sur le secteur Montagne-du-Fort, et les limites du Parc régional du Poisson Blanc ont été réfléchies en conséquence. Si plusieurs interventions ont été réalisées dans ce secteur, dont la création de 10 km de sentiers de randonnée pédestre et de deux sites de camping accessibles en voiture, le développement du Parc dans ses premières années d'existence a été moins important qu'anticipé.

La Corporation du Parc du Poisson Blanc s'est principalement concentrée sur le développement du secteur des îles du réservoir avec la mise en place d'un système de réservation des sites de camping et d'une offre de location d'embarcations non motorisées.

En 2016, la seconde mouture du Plan d'aménagement et de gestion a permis de consolider cette offre et d'explorer de nouveaux axes de développement, entre autres avec une offre de refuges quatre saisons. Depuis, trois documents de planification pour le développement de secteurs spécifiques ont été réalisés, soit pour les secteurs TPI Baie-du-Doré, Lac-Cuillèrier et, en 2021, pour le secteur Montagne-du-Fort dans son ensemble. Force est de constater que beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2008. Près de 15 ans après la création du Parc, la CPPB entend non seulement poursuivre, mais également accentuer ses efforts visant à protéger et à mettre en valeur le réservoir et ses rives ainsi que la montagne du Fort.

## LES DATES CLÉS DE LA CRÉATION DU PARC

○ 2004

La municipalité de Notre-Dame-du-Laus se donne officiellement comme orientation de développer l'offre récréotouristique pour diversifier son économie.

○ 7 mars 2005

Immatriculation de la Corporation du Parc du Poisson Blanc, un organisme à but non-lucratif qui a pour mission de voir à la gestion intégrée de la mise en valeur des ressources récréotouristiques de Notre-Dame-du-Laus.

○ Septembre 2005

Réalisation du Plan de mise en valeur du réservoir du Poisson Blanc.

○ 2005

Résolution de la MRC d'Antoine-Labelle menant à la création d'un Parc régional à Notre-Dame-du-Laus.

○ 22 Juin 2007

Ratification du Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Poisson Blanc par le Ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR), le Ministère des Ressources naturelles (MRN) et le Ministère de l'Environnement (ME).

○ 21 Juin 2008

Ouverture officielle du Parc régional du Poisson Blanc.

Site de camping Le soleil du midi

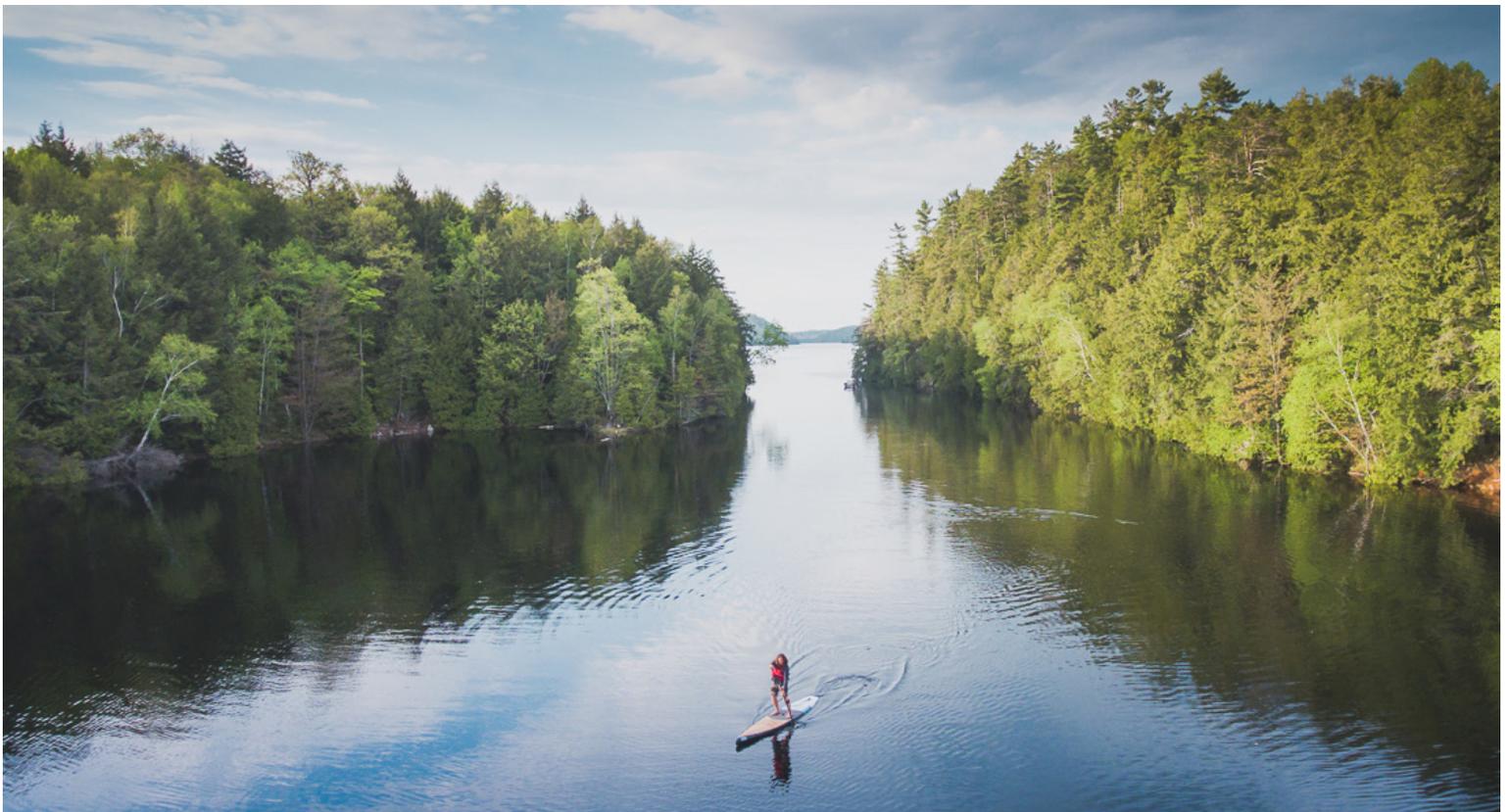


## 1.4. Le portrait de l'offre touristique

### 1.4.1. L'offre touristique régionale

Le territoire du Parc régional du Poisson Blanc s'intègre à plus grande échelle dans la région administrative des Laurentides, plus précisément dans la MRC d'Antoine-Labelle. Il est également en relation avec la région de l'Outaouais puisque son accès se fait principalement par la route 309 et l'autoroute 50. Comme mentionné précédemment, le réservoir du Poisson Blanc s'étend dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais. Aussi, les MRC de Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau sont riveraines au réservoir sur plusieurs kilomètres. Il convient alors de dresser un portrait de l'offre récréotouristique de ces deux entités géographiques.

Lagon de l'île verte

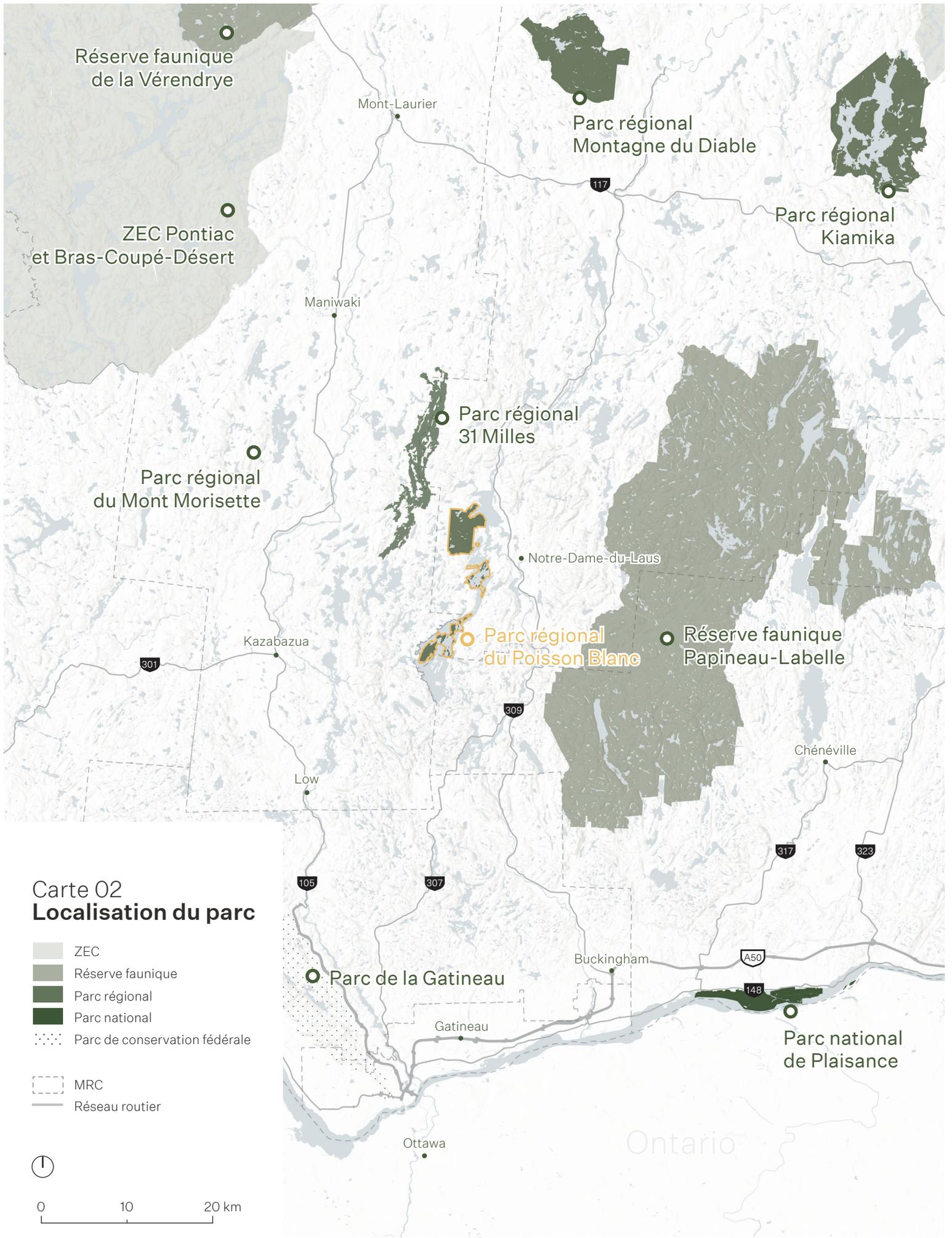


## Dans les Laurentides

Le Parc régional du Poisson Blanc est situé dans la région touristique des Laurentides. Cette région se caractérise par des attraits naturels d'importance grâce à ses paysages, ses lacs, et ses forêts, qui participent activement à son rayonnement et à son attractivité. Les spécificités géographiques et naturelles du territoire des Laurentides en font une région propice au développement d'activités récréotouristiques, et ce, sur quatre saisons. L'offre touristique liée à la nature et au plein air est prédominante dans la région puisqu'elle représente 60 % de l'offre pour l'ensemble des Laurentides. À ce titre, la région bénéficie de nombreux espaces naturels constitués en parcs nationaux, réserves fauniques et ZEC, qui offrent la possibilité de pratiquer diverses activités de plein air 12 mois par année (voir carte O1). Le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, qui propose des activités quatre saisons, est un bel exemple de produit touristique dans la région. Enfin, ces atouts, couplés au dynamisme du Mont-Tremblant, permettent à la région touristique des Laurentides d'occuper le troisième rang en matière de performance touristique régionale à l'échelle du Québec (Tanguay et al., 2019).

## En Outaouais

Les MRC de cette région qui sont en relation avec le Parc régional du Poisson Blanc, soit la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Papineau, se démarquent par une importante activité de villégiature commerciale et communautaire. De plus, la présence de plans d'eau et de grands espaces naturels sur leur territoire attirent de nombreux visiteurs qui viennent pratiquer la chasse, la pêche et d'autres activités de plein air comme la randonnée pédestre, le canot et le kayak. Le territoire public de l'Outaouais sert d'assise à ces activités grâce à la présence de deux réserves fauniques (La Vérendrye et Papineau-Labelle), d'un important réseau de pourvoiries (84 pourvoiries) et de plusieurs ZEC (Gagnon, 2020).



Réserve faunique de la Vérendrye

Mont-Laurier

Parc régional Montagne du Diable

Parc régional Kiamika

ZEC Pontiac et Bras-Coupé-Désert

Maniwaki

Parc régional 31 Milles

Parc régional du Mont Morissette

Notre-Dame-du-Laus

Parc régional du Poisson Blanc

Réserve faunique Papineau-Labelle

Kazabazua

Chénéville

Low

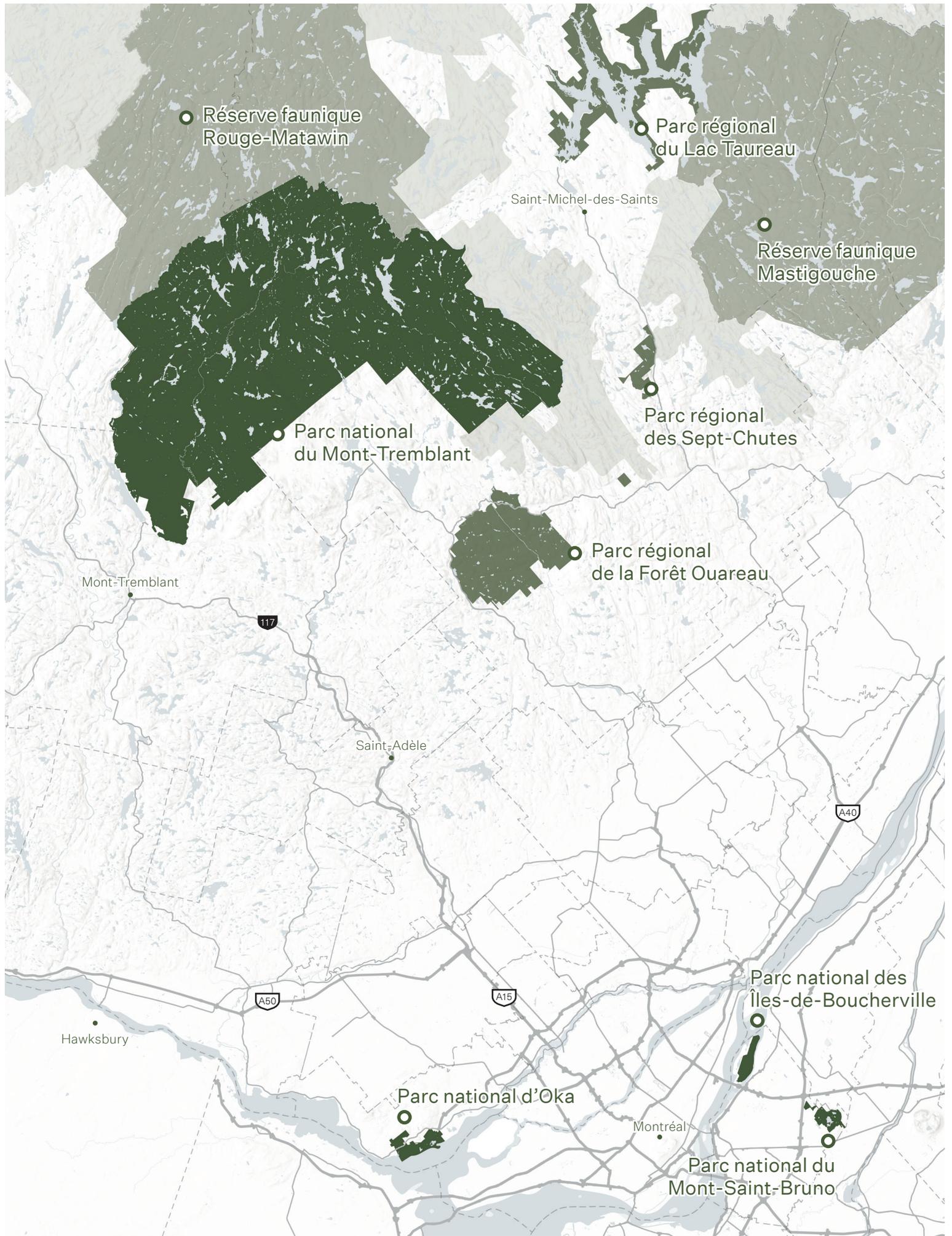
Carte 02  
Localisation du parc

- ZEC
- Réserve faunique
- Parc régional
- Parc national
- Parc de conservation fédérale
- MRC
- Réseau routier



0 10 20 km

Ontario



### 1.4.2. L'offre touristique supralocale (MRC)

Le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, soit la région des Hautes-Laurentides, présente une variété de milieux naturels aux paysages de lacs, de montagnes, de rivières et de forêts. Les activités touristiques de la région sont principalement axées sur le plein air. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la chasse et la pêche attiraient déjà des visiteurs, qui séjournaient alors dans des clubs privés. Encore aujourd'hui, le secteur touristique de cette région est marqué par ces activités comme en témoigne la présence de nombreuses pourvoiries et campings saisonniers. La région se présente aussi comme une destination phare pour la pratique de sports motorisés tels que le quad et la motoneige.

Ces activités sont soutenues par un important réseau de sentiers (plus de 1200 km de sentiers de motoneige et plus de 1600 km de sentiers de quad). Les Hautes-Laurentides, bien que principalement connues pour le tourisme de VHR, connaissent une forte croissance de la demande pour les activités écotouristiques de nature et d'aventure. L'augmentation de l'offre d'activités de plein air qui en découle tend à changer les perceptions du public face à cette région.

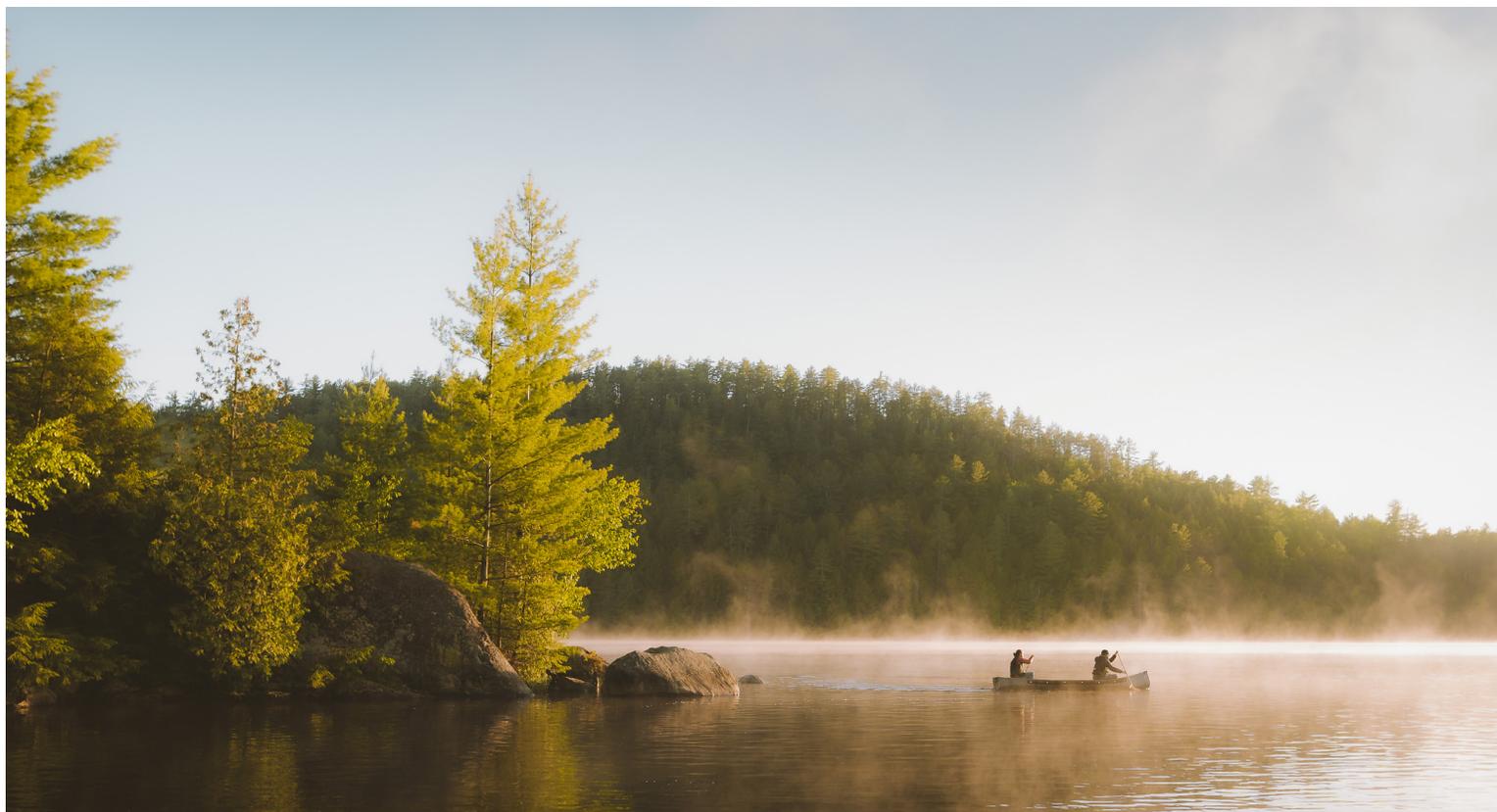
Canot sur le réservoir du Poisson Blanc



En effet, la région se distingue par ses parcs régionaux avec le Parc régional de la montagne du Diable, le Parc régional du Poisson Blanc et le Parc régional du Kiamika. Le projet de Parc régional du Lac 31 Milles s'ajoutera aussi à cette offre régionale, car il se situe à la fois dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en Outaouais et dans la MRC Antoine-Labelle dans les Laurentides. Les organisations gestionnaires de ces parcs développent des produits qui s'inscrivent dans le courant de l'écotourisme. Cette approche vise à offrir des expériences en nature tout en préservant l'intégrité des milieux naturels.

Elle laisse place au développement d'activités telles que la randonnée pédestre, la raquette, le kayak et le canot, pour ne nommer que celles-ci. Dans une perspective de diversification des expériences en nature, de nouvelles avenues sont également explorées, et de nouvelles activités se développent. Pensons notamment à l'escalade de rocher, à l'hébergement écotouristique, mais aussi à l'intégration de l'art et de la culture dans les milieux naturels.

Canot à l'île aux voyageurs



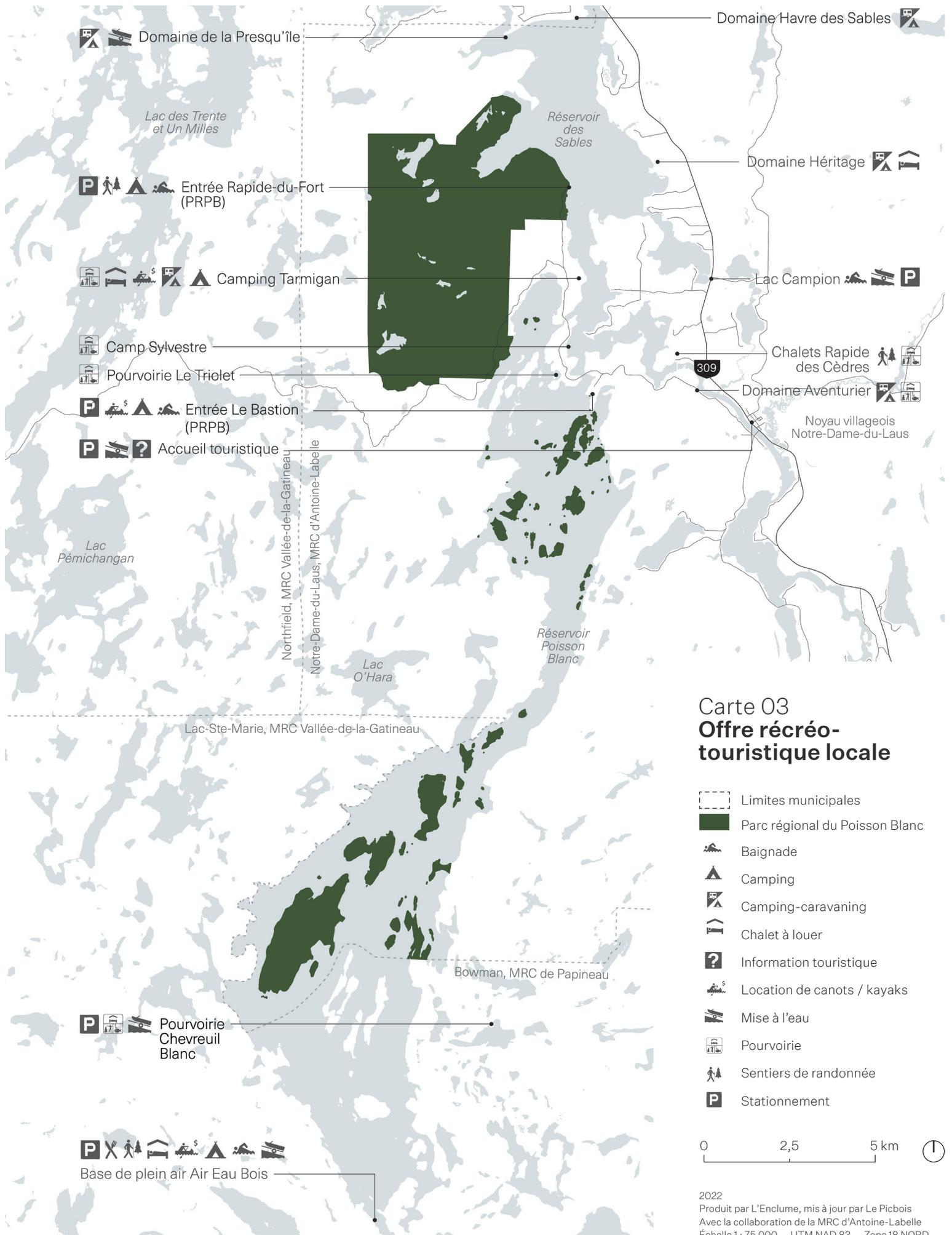
### 1.4.3. L'offre touristique locale

À une échelle locale, l'offre touristique s'inscrit en continuité avec celle de la MRC d'Antoine-Labelle. De manière générale, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus offre des activités de plein air telles que la chasse, la pêche et le VHR. Ces dernières sont promues par des pourvoiries et des clubs de quadistes et de motoneiges. Accessible publiquement, la halte du lac Campion comprend une plage non supervisée et offre l'occasion de s'y baigner. Un bureau d'accueil touristique situé au cœur du village rend disponible aux visiteurs l'information sur les activités offertes.

Le camping saisonnier constitue le principal type d'hébergement offert sur le territoire. Plusieurs établissements d'hébergement touristique offrent ce type de service. Le Parc régional du Poisson Blanc est le seul endroit dans la municipalité à offrir exclusivement du camping de courte durée et des activités de plein air non motorisées telles que la randonnée, la location de canots et de kayaks, l'escalade de rocher et la raquette.

Site de camping La pointe au cerisier





### Carte 03 Offre récréotouristique locale

- Limites municipales
- Parc régional du Poisson Blanc
- Baignade
- Camping
- Camping-caravaning
- Chalet à louer
- Information touristique
- Location de canots / kayaks
- Mise à l'eau
- Pourvoirie
- Sentiers de randonnée
- Stationnement



## La Base de plein air Air-Eau-Bois

La Base de plein air Air-Eau-Bois (BPAEB) est un lieu incontournable du sud du réservoir du Poisson Blanc. Chaque année, ce sont plus de 1000 jeunes qui sont initiés au canot-camping par l'intermédiaire d'excursions dans le cadre de leur séjour en camp de vacances, en classes vertes et rouges.

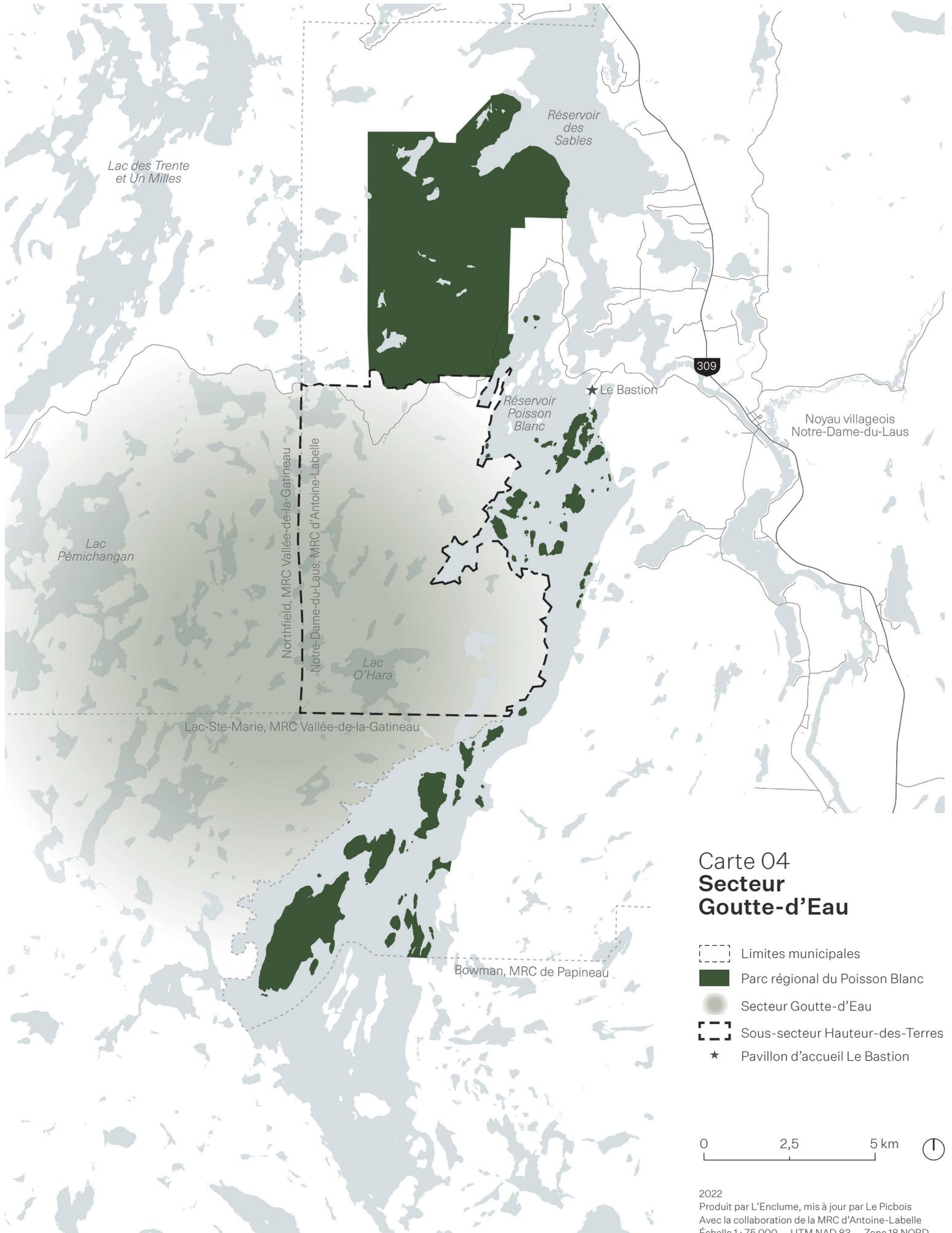
En marge du camp de vacances, la BPAEB effectue aussi la location d'embarcations non motorisées (canots, kayaks et surfs à pagaie) et opère un stationnement à proximité de la mise à l'eau publique de la municipalité de Bowman, le point d'accès le plus au sud du réservoir, et donc le plus proche de la région d'Ottawa-Gatineau. La CPPB travaille déjà en partenariat avec la BPAEB puisqu'une majorité de visiteurs qui fréquentent les sites de camping situés à l'intérieur des limites sud du Parc dans le réservoir du Poisson Blanc font la location de leur embarcation et acquittent les frais de stationnement de leur véhicule pour la durée de leur séjour à la BPAEB.

Par contre, les berges publiques du réservoir situées à Notre-Dame-du-Laus ainsi que les îles et les berges publiques du réservoir situées en Outaouais ne faisant pas partie du territoire du Parc, celles-ci font l'objet d'une utilisation déstructurée et abusive. Une détérioration accélérée s'observe sur ces écosystèmes fragiles et inquiète de nombreux acteurs et visiteurs du réservoir. Des discussions sur la préservation des îles et berges hors du territoire du Parc régional du Poisson Blanc ainsi que sur la gestion des risques et des mesures d'urgence ont donc été amorcées entre la CPPB et la BPAEB depuis 2021. Toutes deux conviennent qu'une collaboration est souhaitable pour assurer la protection des îles et la sécurité des usagers.

## Le secteur Goutte-d'Eau

Un grand territoire d'intérêt récréotouristique couramment surnommé le secteur Goutte-d'Eau, entièrement situé sur des terres publiques, se trouve tout juste à l'ouest du territoire du Parc régional du Poisson Blanc. Ce dernier est composé d'une trentaine de lacs reliés entre eux par un réseau de sentiers de portages qui s'étend sur près de 20 kilomètres. Peu connu du grand public, ce secteur est fréquenté quasi exclusivement par la communauté de canoteurs de la région de l'Outaouais. Plus précisément situé au sud de la montagne du Fort et à l'ouest du réservoir du Poisson Blanc (voir carte 04), ce secteur est en partie inclus au sein de la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie. Ne faisant toutefois pas l'objet d'une gestion particulière, il est difficile de connaître l'achalandage auquel il est soumis. Selon les observations des gestionnaires de la CPPB, on estime qu'il est fréquenté par approximativement 5000 visiteurs en canot-camping annuellement.

Un avant-projet de mise en valeur du secteur Goutte-d'Eau a été réalisé en 2021. Cette étude a permis à la CPPB d'entamer une réflexion sur la prise en charge de ce secteur. Dans le cadre de cet avant-projet, la CPPB a évalué la faisabilité et la viabilité d'un projet pilote de canot-camping tarifé avec portage à proximité du secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc (Pelletier, 2021).



Carte 04  
**Secteur**  
**Goutte-d'Eau**

-  Limites municipales
-  Parc régional du Poisson Blanc
-  Secteur Goutte-d'Eau
-  Sous-secteur Haute-des-Terres
-  Pavillon d'accueil Le Bastion



## 1.5. Les caractéristiques biophysiques

### 1.5.1. La topographie

Le relief du secteur est composé de quatre grands corridors, orientés du sud-ouest vers le nord-ouest. Ces corridors sont formés d'une alternance de deux plateaux disséqués aux collines arrondies (et de quelques sommets montueux), séparés par les lacs Trente et un Milles et Pemichangan. À l'est se dresse trois compartiments au relief accidenté, constitués de hauts plateaux au centre nord, d'un petit ensemble montueux dans le nord de Bowman, et de hautes collines, au sud.

Au centre est se dresse la vallée accidentée au fond de laquelle se trouvent le Poisson Blanc et son plateau adjacent. Deux compartiments à haut-relief agrémentent le paysage environnant, soit l'île Mystérieuse et la montagne du Calvaire. Ces deux éléments présentent des points de vue d'intérêt.

Au centre se dresse l'élément dominant du relief, soit une succession de hauts plateaux et de massifs montueux parsemés de nombreux plans d'eau. Au sud de cet ensemble, le massif du mont Sainte-Marie ainsi que le massif du mont La Tuque sont des éléments dominants et attractifs du paysage régional.

---

#### RELIEF PRÉDOMINANT

Vallée accidentée avec le plateau du réservoir

---

#### ALTITUDE

De 201 à 501 mètres au-dessus du niveau de la mer

---

#### SOMMET

Montagne du Fort (520 m)

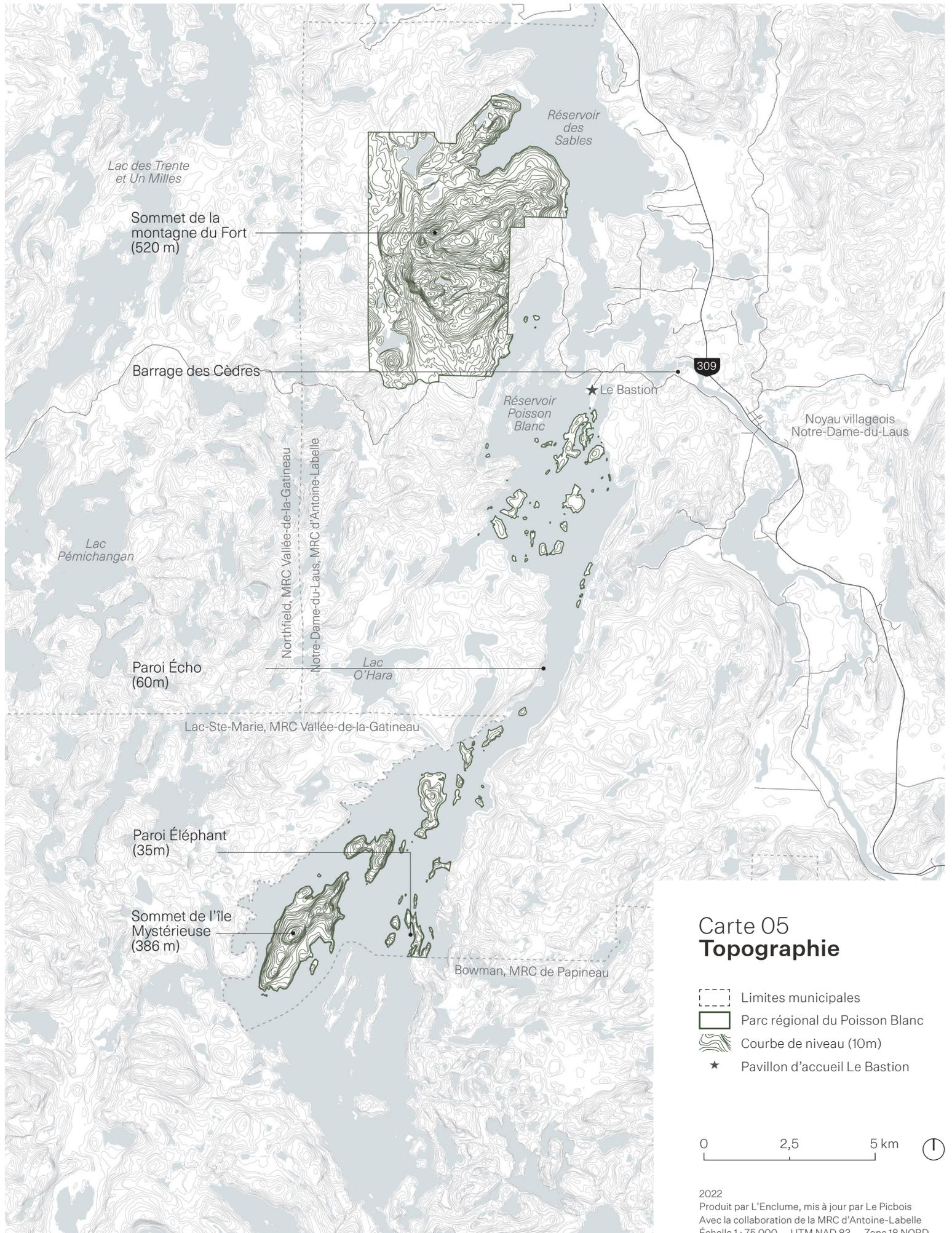
---

#### Tableau 1

Principales caractéristiques topographiques

Vue au sommet du sentier Desjardins





## Carte 05 Topographie

-  Limites municipales
-  Parc régional du Poisson Blanc
-  Courbe de niveau (10m)
-  Pavillon d'accueil Le Bastion



### 1.5.2. La géomorphologie et la géologie

La géomorphologie découle essentiellement des différents épisodes glaciaires et interglaciaires qui se sont succédé. Il y a 10 000 ans, la période du Wisconsinien s'est terminée, entraînant le retrait des glaces qui ont façonné les paysages nord-américains actuels. Les vallées évasées, les buttes arrondies, les escarpements, les parois abruptes ainsi que les blocs erratiques font partie de l'héritage géomorphologique du Parc. Les assises géologiques du territoire sont d'âge précambrien et appartiennent à la région géologique de Grenville. Cela signifie qu'on y retrouve de manière générale des roches métamorphiques comme le calcaire cristallin, le quartzite, et diverses sortes de roches gneissiques. Ces vieilles assises ont subi des intrusions peu volumineuses de granite, de syénite, de pegmatite ainsi que de quelques roches basiques comme les gabbros. Ces roches, solides et texturées, offrent des caractéristiques qui favorisent souvent le développement de sites d'escalade extérieure.

---

#### RÉGION GÉOLOGIQUE ET PHYSIOGRAPHIQUE

Bouclier canadien

---

#### SOUS RÉGION PHYSIOGRAPHIQUE

Plateau Laurentien

---

#### PROVINCE TECTONIQUE

Grenville

---

#### DÉPÔT DE SURFACE

Majoritairement du till indifférencié

Région montueuse composée d'affleurements rocheux  
Platière et terrasses adjacentes couvertes de dépôts  
juxta glaciaires ou d'épandages composés de sable,  
gravier et petits cailloux

---

#### DRAINAGE DU SOL

Généralement de très bonne qualité

Quelques zones à drainage humide

---

#### TYPE DE ROCHES

Gneiss tonalitique et trondhjémitique, paragneiss, gneiss  
pélitique, marbre, quartzite et formation de fer, marbre,  
roche calcosilicatée, dolomie, schiste, et quartzite

Tableau 2

Principales caractéristiques géomorphologiques et géologiques

Vue aérienne sur la paroi Éléphant



### 1.5.3. L'hydrographie

Les deux principaux secteurs du Parc régional du Poisson Blanc sont situés aux abords de plans d'eau d'envergure : la montagne du Fort est bordée à l'est par le réservoir des Sables, un plan d'eau alimenté par la rivière du Lièvre et retenu par le barrage des Rapides-des-Cèdres. Le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc est pour sa part constitué d'îles dispersées sur les 25 km linéaires de l'axe nord-sud du réservoir du Poisson Blanc, une étendue d'eau qui, bien qu'elle possède un nom distinct, fait partie du même plan d'eau navigable que le réservoir des Sables et que la rivière du Lièvre en amont du barrage des Rapides-des-Cèdres. Connecté à plusieurs autres lacs et baies, comme le lac Cuillèrier, le lac Doré, ou le lac Campion, ce plan d'eau constitue l'un des plus importants de la région du point de vue de la superficie et de la fréquentation touristique.

Les activités humaines ont eu comme conséquence de favoriser l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le réservoir, telles que le myriophylle à épi. Plusieurs qualifient le myriophylle à épi de « plante zombie », puisque son mode de propagation le rend extrêmement envahissant. Ce macrophyte se reproduit par bouture, c'est-à-dire qu'un seul petit fragment peut suffire à générer un nouveau spécimen. Cette plante aquatique envahissante est bien installée dans certains secteurs. Le myriophylle à épi a notamment été identifié dans la baie Creuse, située au milieu du réservoir, et au sud complètement, près de la BPAEB. Sa plus grande concentration a été observée près des berges de la baie de Newton, où pratiquement l'entièreté du secteur est infesté (COBALI, 2019).

Le réservoir du Poisson Blanc est bordé par plusieurs autres lacs, soit les lacs O'Hara, Bigelow et du Brochet, pour ne nommer que ceux-ci. Abritant une faune aquatique légèrement différente du réservoir, ils sont prisés pour leur abondance en poissons et pour leur caractère esthétique naturel.

Finalement, en raison de sa nature, ce réservoir est sujet à des variations importantes du niveau d'eau. Le marnage moyen entre le niveau maximal et le niveau minimal sur une échelle annuelle est de près de 8 mètres verticaux. Le niveau minimum est généralement atteint au mois d'avril, juste avant la crue printanière, alors que le niveau maximum est habituellement enregistré au mois de mai, tout juste après cette même crue. Le barrage des Rapides-des-Cèdres est la propriété du gouvernement du Québec. L'entreprise Évolugen, une filiale de Brookfield Renewable, est, quant à elle, gestionnaire de l'infrastructure et mandataire de la gestion de la production d'hydroélectricité via les deux turbines du barrage.

---

#### LONGUEUR DU PLAN D'EAU PRINCIPAL

30,11 km

(réservoir du Poisson Blanc et réservoir des Sables)

---

#### NOMBRE D'ÎLES

105

---

#### AFFLUENT PRINCIPAL - BASSIN VERSANT

Rivière du Lièvre

---

#### BARRAGE

Barrage des Cèdres (1929)

---

Tableau 3

Principales caractéristiques hydrographiques

#### 1.5.4. Les peuplements forestiers

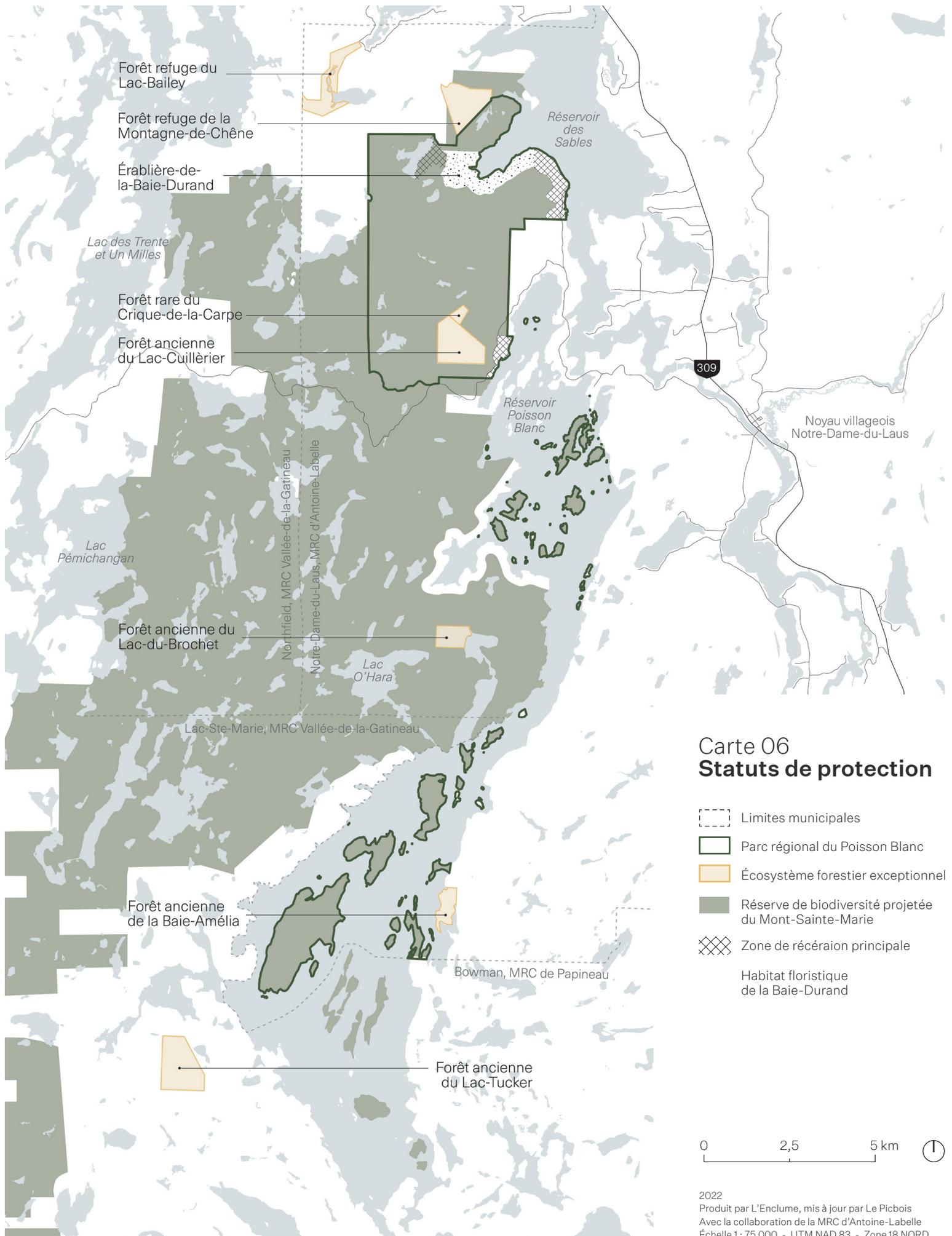
Le Parc régional du Poisson Blanc est situé dans un territoire dominé par l'érablière à sucre. Une grande variété d'essences d'arbres y sont indigènes :

- Tilleul d'Amérique ;
- Frêne noir ;
- Peuplier à grandes dents ;
- Pruche de l'Est ;
- Ostryer de Virginie ;
- Hêtre à grandes feuilles ;
- Peuplier faux-tremble ;
- Cèdre de l'Est ;
- Noyer cendré ;
- Érable à sucre ;
- Bouleau jaune ;
- Pin blanc ;
- Chêne rouge ;
- Érable rouge ;
- Bouleau à papier ;
- Épinette blanche.

Lors de la création du Parc régional du Poisson Blanc, la majorité du territoire était sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier. Toutefois, le décret du statut de réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie, survenu en 2008, a fait en sorte de soustraire les possibilités de récoltes forestières et d'exploitations minières sur l'ensemble du territoire de la réserve de biodiversité.

On retrouve par ailleurs deux écosystèmes forestiers exceptionnels sur le massif de la montagne du Fort à l'intérieur des limites du Parc régional du Poisson Blanc. Il s'agit de la forêt rare du Crique-de-la-Carpe et de la forêt ancienne du lac Cuillèrier. Ces territoires sont protégés par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* afin de maintenir, dans le temps et l'espace, la diversité des écosystèmes qui servent d'habitats pour la faune et la flore.

Finalement, on y retrouve l'habitat floristique de l'érablière de la baie Durand, une aire protégée de 162 hectares constituée en 2005 en vertu du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leur habitat*. Cet habitat floristique, un des 52 du genre au Québec, « est constitué d'une érablière à hêtres et à bouleaux jaunes qui abrite une plante herbacée vivace dont la situation est extrêmement précaire » (MDDELCC, 2014b).



### 1.5.5. La faune

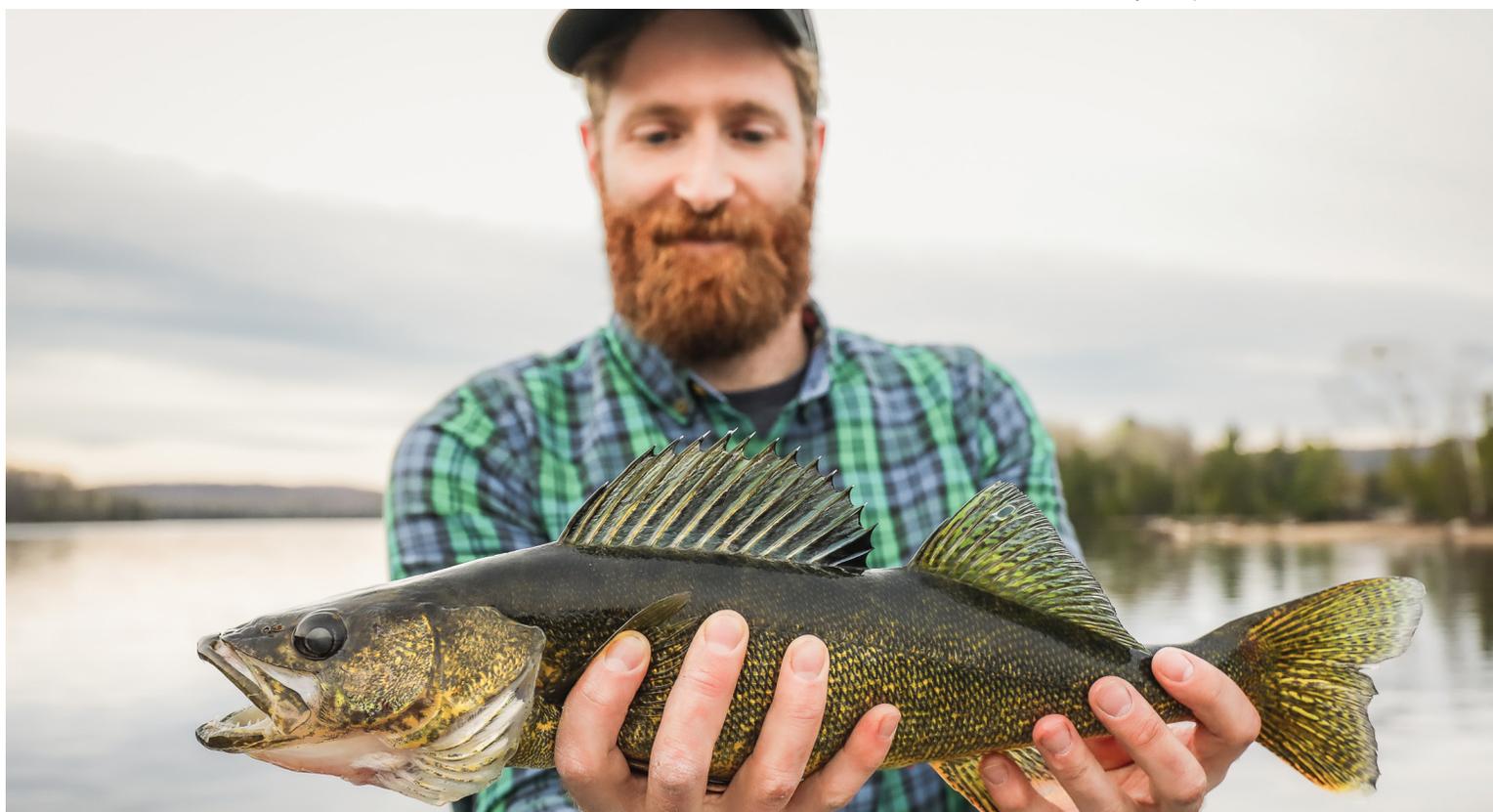
On retrouve une grande diversité d'espèces fauniques à l'intérieur des limites du Parc régional du Poisson Blanc, telles que le castor, le coyote, le loup, l'ours noir, le dindon sauvage, le cerf de Virginie et l'orignal, ce qui en fait un territoire prisé pour la chasse, la trappe et la pêche. Le prélèvement faunique à l'intérieur des limites du PRPB n'est pas encadré par la CPPB. Les amateurs de trappe, de chasse et de pêche peuvent profiter du territoire en se conformant à la réglementation provinciale et fédérale en vigueur.

En ce qui a trait au découpage administratif des zones de prélèvement faunique du MFFP, le territoire du Parc régional du Poisson Blanc se retrouve dans la zone 10 ouest. Ainsi, il est possible de chasser dans la région le gros gibier, tel que l'orignal et le cerf de Virginie, et le petit gibier, tel que le lièvre et la gélinotte huppée.

La chasse au cerf de Virginie demeure l'activité de prélèvement faunique la plus populaire et la plus emblématique sur le territoire. Cette chasse se déroule de la mi-septembre à la mi-novembre.

En ce qui concerne la faune aquatique, plusieurs espèces de poissons se retrouvent dans les réservoirs des Sables et du Poisson Blanc, et dans les lacs avoisinants. Ces plans d'eau attirent d'ailleurs une quantité notable de pêcheurs. La perchaude, le brochet, le doré jaune, l'achigan à grande et à petite bouche et le touladi sont les espèces pêchées les plus populaires et les plus abondantes dans le réservoir comme dans la région de manière générale. On peut également y retrouver le bar rayé, l'omble, la ouananiche, l'éperlan, le grand corégone, la marigane noire, le doré noir, l'esturgeon, le maskinongé et la lotte, mais en moins grande abondance.

Doré jaune pêché dans le réservoir du PRPB



## 1.6. Le cadre réglementaire

### 1.6.1. Les parcs régionaux

Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées. C'est le résultat d'une initiative régionale, et toute MRC, conformément aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales, peut en décréter l'emplacement par voie de règlement. La MRC doit donner et afficher un avis conformément au quatrième alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec avant l'adoption de ce règlement (MAMH, 2021).

La MRC peut, à l'égard d'un parc régional, adopter des règlements sur toute matière relative à :

- Son administration et à son fonctionnement ;
- La protection et à la conservation de la nature ;
- La sécurité des usagers ;
- L'utilisation ou au stationnement ;
- La possession et à la garde d'animaux ;
- L'affichage ;
- L'exploitation de commerces ;
- L'exercice d'activités récréatives ;
- Tout usage d'une voie publique non visé par les pouvoirs réglementaires que lui confère le *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2).

Elle peut donc adopter des règlements sur sa fréquentation (article 115), établir ou exploiter des établissements d'hébergement, de restauration, de commerce ou de stationnement (article 116) ou encore en confier l'exploitation à une personne (article 117).

### 1.6.2. L'entente générale d'exploitation

Le 8 janvier 2007, le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle signait l'entente générale pour l'exploitation du Parc régional du Poisson Blanc. À leur tour, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (7 août 2007), la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAFR) (9 septembre 2007) et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (6 décembre 2007) ont ratifié l'entente. Cette entente a pour objet de permettre l'exploitation par la MRC du Parc régional du Poisson Blanc (article 2) et de préciser les engagements de la MRC d'Antoine-Labelle, du MRNF, du MAMR et du MDDEP à cet égard (article 4). L'entente de 5 ans est renouvelable automatiquement pour la même durée à moins de modifications préalablement convenues entre les parties (article 5). Aucune modification n'a été apportée depuis.

### 1.6.3. Le cadre réglementaire législatif en vigueur

Le territoire du Parc est assujéti à tous règlements, lois et directives applicables par le gouvernement fédéral, provincial, régional ou local. Les principales lois sont :

- *Loi sur les compétences municipales* (2005, chapitre 6) articles 112 à 121 (parcs régionaux) ;
- *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), articles 445 (avis public) et 455 (pénalités attachées aux règlements), 935 à 936.3 et 938 à 938.4 (adjudication *Loi sur la conservation du patrimoine naturel de contrats*) ;
- *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) article 188 ;
- *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2) ;
- *Loi sur les terres du domaine de l'État* (chapitre T-8.1) ;
- *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1), application de modalités particulières en relation avec l'utilisation des ressources fauniques ;
- *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* ;
- *Loi sur le régime des eaux* (chapitre R-13) ;
- *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) nouvelle loi entrée en vigueur en 2018 ;
- *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12.01) ;
- *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (chapitre C-61.01P) ;
- *Loi sur les véhicules hors route* (chapitre V-1.3) ;
- *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2).

Comme mentionné précédemment, la présence d'aires protégées sur le territoire entraîne une réglementation spécifique qui balise les usages permis et prohibés. Ces aires de conservation et les régimes d'activités qui s'y appliquent relèvent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

**RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU MONT-SAINTE-MARIE**

ACTIVITÉS / INTERVENTIONS <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>	AUTORISÉ	AVEC CONDITIONS*	AVEC AUTORISATION**	INTERDIT
Activités de nature récréative, faunique ou éducative	X			
Conservation des occupations existantes si celles-ci ne nuisent pas à la biodiversité	X			
Activités de nature industrielle (récoltes forestières)				X
Travaux d'aménagement du sol, y compris tout enfouissement, terrassement, enlèvement ou déplacement de matériaux de surface ou du couvert végétal, à quelque fin que ce soit, dont les aménagements récréo-touristiques comme la réalisation de sentiers			X	
Installation ou mise en place de toute construction, infrastructure ou tout nouvel ouvrage			X	
Reconstruction ou démolition d'une construction, d'une infrastructure ou d'un ouvrage			X	
Compétition sportive, tournoi, rallye ou simplement événement similaire, lorsque le nombre de personnes susceptibles d'y participer et d'accéder en même temps au territoire de la réserve projetée est de plus de 15 personnes			X	
Entretien, réparation ou amélioration de toute construction, infrastructure ou de tout ouvrage, dont un chalet, un chemin ou un sentier, y compris une installation qui leur est accessoire, comme un belvédère ou un escalier		X		
Construction ou mise en place d'une dépendance ou d'une installation accessoire un camp de piégeage, un abri sommaire, un refuge ou un chalet, dont un cabanon, un puits, une prise d'eau ou des installations sanitaires		X		
Démolition ou reconstruction d'un camp de piégeage, d'un abri sommaire, d'un refuge ou d'un chalet, y compris une dépendance ou une installation accessoire d'une telle construction, dont un cabanon, un puits, une prise d'eau ou des installations sanitaires		X		

Tableau 4

Le régime d'activités permis dans la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

Source : Plan de développement de la Montagne du Fort

\* Certains travaux ne nécessitent pas l'autorisation du ministre, mais doivent toutefois respecter certaines conditions évoquées dans la loi.

\*\* Avec l'autorisation du ministre et le respect des conditions qu'il fixe. Les conditions d'autorisation fixées par le ministre peuvent notamment porter sur la localisation de l'activité autorisée, les méthodes employées, les superficies qui peuvent être dégagées ou déboisées, les types de matériaux pouvant être utilisés, dont ceux prélevés sur le territoire, ainsi que la présence d'ouvrages ou d'installations accessoires.

#### 1.6.4. Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC

La création de trois parcs régionaux sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle depuis l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement et de développement (SADR) en 1999 a nécessité l'intégration de ces trois pôles d'importance dans son document de planification. Cette intégration faisait d'ailleurs partie des engagements de la MRCAL dans l'entente générale d'exploitation signée avec le gouvernement provincial pour chacun des parcs. Le processus de modification du SADR a été entrepris par la MRCAL en 2014 et demeure en chantier.

En 2015, la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le règlement numéro 444 (douzième règlement modifiant le SADR de la MRC d'Antoine-Labelle). L'article 3.2.13 et les articles 3.2.13.1 à 3.2.13.2 ont été ajoutés pour créer des affectations propres aux parcs régionaux :

##### **Parc régional intensif**

« Cette affectation regroupe les zones de récréations principales des parcs régionaux ayant une affectation d'aménagement intensif. En ces lieux, les activités de nature commerciale telles que les établissements de restauration, d'hébergement et les commerces de première nécessité sont autorisés à condition d'être complémentaires aux activités du parc régional ».

##### **Parc régional extensif**

« Cette affectation regroupe les zones de récréation extensive ayant une affectation d'aménagement extensif, forestier, de récréation et de conservation. En ces lieux, certaines activités d'enseignement et de recherche pourraient s'y exercer ».

Pour le cas du Parc régional du Poisson Blanc, 4,5 % du territoire se situe à l'intérieur de l'affectation « parc régional intensif », soit les secteurs Rapide-du-Fort, Lac-Cuillèrier et Jack-Breault. Le reste est identifié comme « parc régional extensif ».

L'article 6.2 relatif aux sites d'intérêt esthétique est modifié pour y intégrer les limites administratives et les secteurs environnants des trois (3) parcs régionaux. Des mesures de protection sont prévues pour ces sites d'intérêt dans le document complémentaire (article 10.8.3.2) afin d'assurer une ambiance paysagère cohérente et compatible avec celle du Parc. Ces mesures stipulent que :

- La réglementation d'urbanisme doit limiter l'implantation de nouveaux bâtiments, régir l'affichage et autoriser des usages qui soient compatibles avec l'intérêt naturel et esthétique que représentent ces sites ;
- La perte de boisés et de la couverture végétale doit être minimisée ;
- Une bande tampon boisée de 60 mètres doit être maintenue de part et d'autre des principaux accès identifiés à l'annexe 9.

### 1.6.5. Les règlements 340, 341 et 494 de la MRC

Le 28 mai 2008, la MRC d'Antoine-Labelle adoptait le règlement numéro 340 déterminant l'emplacement du Parc régional du Poisson Blanc.

Conformément à l'article 115 de la *Loi sur les compétences municipales*, elle adopta un mois plus tard, le 25 juin 2008, le règlement 341 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire du Parc régional du Poisson Blanc. Ce règlement encadre l'utilisation du territoire du Parc régional du Poisson Blanc.

Plus récemment, le 28 avril 2020, la MRC adoptait le règlement numéro 494, *Règlement encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle*, qui abroge et remplace le règlement 341. Ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des parcs régionaux de la MRC. Il comporte des dispositions régissant :

- Les droits d'accès et de séjour ;
- La circulation et le stationnement ;
- La pratique de certaines activités ;
- Le camping ;
- La sécurité, la paix et l'ordre ;
- La préservation de l'intégrité du milieu naturel ;
- L'affichage.

### 1.6.6. Les règlements de zonage de Notre-Dame-du-Laus

En 2019, pour tenir compte des deux nouvelles affectations et des modalités particulières visant les parcs régionaux sur le territoire incluses dans le règlement numéro 444 de la MRC d'Antoine Labelle, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté le règlement numéro 07-04-2019 modifiant son règlement de zonage. Ce règlement modifie plusieurs zones afin de créer huit nouvelles zones PR — pour « parc régional » — qui englobent les différents secteurs du Parc régional du Poisson Blanc. Un nouvel usage « parc régional » a également été créé afin de mieux refléter l'activité qui s'y déroule.

#### **L'usage se définit comme suit :**

L'usage se définit comme suit : « cette catégorie d'usage a pour objet la conservation, l'éducation et la récréation au sein d'un territoire désigné à vocation récréotouristique dominante. Elle comprend les activités de récréation extensive (catégorie 4.3.2.5.3) ainsi que les usages complémentaires aux activités d'un parc régional, notamment la récréation, l'hébergement et l'offre de certains services commerciaux ».

Ce règlement vient modifier les usages possibles sur le territoire du Parc régional du Poisson Blanc en particulier dans les zones PR-04 (dans le secteur Lac-Cuillèrier) et PR-05 (secteur du réservoir aux Sables) afin de restreindre les possibilités de constructions résidentielles. Dans ces deux zones, les activités résidentielles doivent comporter un maximum d'un logement et doivent respecter le Plan d'aménagement et de gestion du Parc. Le règlement vient aussi baliser l'architecture, l'apparence et l'implantation des unités d'hébergement alternatif accessoires à un usage de la catégorie « Récréation » qui peuvent être construites dans les zones PR-01, PR-04, PR-05 et PR-06.

### 1.6.7. La réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

En 2008, la presque totalité du secteur Montagne-du-Fort s'est vu octroyer le statut de réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie.

En vertu de la loi, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant de ce statut sont :

- L'exploitation minière, gazière ou pétrolière ;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la *Loi sur les forêts* ;
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Les réserves de biodiversité se distinguent des autres aires protégées du Québec par la nature des éléments naturels qu'elles visent à protéger, ainsi que par la souplesse des mesures de protection qu'elles proposent en vue d'atteindre les objectifs de maintien de la biodiversité. Ainsi, certaines activités dites compatibles y sont autorisées, telles que la chasse et la pêche, l'implantation d'infrastructures pour des activités de nature récréative, la location de chalets et d'emplacements de camping ou encore les activités éducatives ou de recherche. Les réserves de biodiversité visent à assurer la protection de territoires représentatifs d'écosystèmes particuliers à l'échelle du Québec (Annexe 1).

Vue aérienne du réservoir du Poisson Blanc



## 1.7. Le cadre de gestion

### 1.7.1. Les ententes relation à la gestion du Parc

Conformément à l'article 117 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu en avril 2008 une entente relative à la gestion du Parc régional du Poisson Blanc avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Par cette entente, elle confie la gestion du PRPB à cette dernière tout en établissant les engagements des parties à cet égard. Parallèlement, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prenait, en 2008, une entente avec la Corporation du Parc du Poisson Blanc pour lui déléguer à son tour la gestion du Parc régional du Poisson Blanc.

Par les ententes relatives à la gestion du Parc régional entre la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et la Corporation du Parc du Poisson Blanc, cette dernière se voit confier la gestion récréotouristique du territoire du Parc régional du Poisson Blanc conformément à l'article 117 de la Loi sur les compétences municipales. À ce jour, cette entente reste inchangée.

### 1.7.2. La Corporation du Parc du Poisson Blanc

La Corporation du Parc du Poisson Blanc est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de :

- Voir à la mise en valeur écotouristique et à la gestion intégrée du territoire du Parc régional du Poisson Blanc et des terres publiques avoisinantes ;
- Contribuer au bien-être social et au développement économique de la communauté de Notre-Dame-du-Laus.

## 1.8. Les modalités de gestion

Puisque la vocation prioritaire est la mise en valeur du milieu naturel à des fins de conservation, d'éducation et de récréation, mais que des activités intensives pourraient y prendre place, deux affectations propres ont été créées : « parc régional intensif » et « parc régional extensif ». À ces types de zones correspondent « différents modes et conditions de cession des terres du domaine public et des ressources naturelles » (MAMR, 2006 : 13).

ZONES	GESTION RESSOURCES NATURELLES	CESSION DES TERRES DU DOMAINE PUBLIC
RÉCRÉATION INTENSIVE	Modalités particulières de gestion déterminées par entente	Délégation de la gestion foncière du MERN à la MRC-AL
RÉCRÉATION EXTENSIVE	Modalités particulières de gestion déterminées par entente	Aucun transfert de délégation de gestion foncière

Tableau 5  
Synthèse des modalités de gestion selon les zones (MRCAL)

# 2

---

## BILAN DES RÉALISATIONS 2016-2021

---



## 2.1. Présentation du bilan

### 2.1.1. Les réalisations sur le plan des activités et des services

Depuis sa création, la Corporation du Parc du Poisson Blanc a réussi à mettre de l'avant une approche écotouristique et à développer une offre d'activités de plein air non motorisées axée sur la thématique de l'aventure. En 2016, elle entrait dans une phase de consolidation de ses activités, principalement orientées vers le canot-camping autoguidé et la randonnée pédestre.

Au cours du dernier quinquennat, la CPPB a continué de bonifier et consolider son offre en matière de location d'embarcations non motorisées et d'hébergement de type camping rustique sur les îles du réservoir, produit touristique aujourd'hui reconnu à travers la province. Dans ce secteur phare du Parc, l'offre d'activités s'est également diversifiée durant la saison estivale avec l'aménagement, notamment, de parois d'escalade qu'il est possible de gravir directement à partir du plan d'eau. La CPPB a su développer des expériences de plein air uniques et distinctives offertes selon les plus hautes normes de sécurité des différentes associations qui encadrent ces pratiques<sup>2</sup>.

À cela est venu se greffer le développement d'un réseau de sentiers sur la montagne du Fort. La montagne se présente comme un secteur complémentaire au réservoir puisqu'elle permet de diversifier l'offre en activités disponibles lors d'un séjour au Parc régional. La mise en place d'une offre événementielle originale et faisant découvrir autrement le Parc régional du Poisson Blanc, comme la Grande Traversée du Poisson Blanc et les événements d'escalade, participe aussi à cette diversification.

Finalement, le développement d'une offre d'activités et d'hébergement quatre saisons constituait un axe important du dernier exercice de planification quinquennal. L'aménagement de microrefuges dans le secteur Pointe-de-la-Truite et les efforts de planification visant le secteur de la montagne vont en ce sens.

Dans les prochaines sections, un bilan plus précis de l'évolution et des réalisations du PRPB pour le cycle 2016-2021 est présenté. Il s'intéresse dans un premier temps aux réalisations qui concernent l'ensemble du Parc régional du Poisson Blanc, puis, dans un second temps, aux réalisations propres à chaque secteur.

---

<sup>2</sup> FQME, AEQ

### 2.1.2. L'offre d'activités

Depuis 2016, l'offre d'activités dans le secteur du réservoir s'est consolidée et diversifiée. En plus d'une augmentation notable de la flotte d'embarcations nautiques en location, deux parois d'escalades accessibles depuis le plan d'eau du réservoir ont été inaugurées. Ces dernières assoient la notoriété du Parc comme un lieu unique pour la pratique d'activités de plein air au Québec.

En parallèle, on constate une consolidation des activités dans le secteur Montagne-du-Fort avec l'ouverture de 7 km de sentiers pédestres. À ces activités de plein air s'ajoute le développement du volet évènementiel. La CPPB a mis en place des événements quatre saisons permettant de faire rayonner le Parc tout en faisant la promotion de la diversité des activités et des attributs exceptionnels du territoire.

ACTIVITÉS	2015	2021
<b>ACTIVITÉS ESTIVALES (MAI-OCTOBRE)</b>		
CANOTS	44	124
KAYAKS	10	22
PLANCHES À PAGAIE	-	18
SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE	10 km	<b>17 km de sentiers</b> 1,5 km secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc 15,5 km secteur Montagne-du-Fort
ESCALADE DE BLOC	-	8 problèmes
ESCALADE DE ROCHER	-	<b>38 voies</b> 18 parois Écho 20 parois Éléphants
ESCALADE PSCICOBLOC	-	12 problèmes
HALTE SUR LES ÎLES	11	18
ÉVÈNEMENTS	2	2 Évènement d'escalade Classique du Poisson Blanc
<b>ACTIVITÉS HIVERNALES (DÉCEMBRE-AVRIL)</b>		
SENTIERS DE RAQUETTE	8,5 km	15,5 km
ÉVÈNEMENTS	-	1 La Grande Traversée du Poisson Blanc

Tableau 6  
Évolution sommaire de l'offre d'activités

### 2.1.3. L'offre d'hébergement

Le canot-camping sur les îles se présente comme le produit d'appel du PRBP. Cette offre d'hébergement a plus que doublé entre 2016 et 2021 et la CPPB gère maintenant plus de 50 sites de camping. Au total, c'est plus de 120 emplacements aménagés pour les tentes qui se répartissent sur ces sites.

TYPE D'HÉBERGEMENT	2015	2021
CAMPING LOCATIF	31	57
MICROREFUGE	-	3
ABRI-FORESTIER	-	1

Tableau 7  
Évolution de l'offre d'hébergement

Étant la principale porte d'entrée au Parc, le secteur Pointe-de-la-Truite constituait un lieu idéal pour le déploiement d'un projet pilote d'hébergement distinctif quatre saisons. Trois microrefuges et un abri forestier y ont donc été construits à une distance moyenne de 200 mètres du pavillon d'accueil.

De plus, les sites de camping aménagés dans le piémont de la montagne du Fort visent à offrir une expérience de camping différente et accessible en voiture, tout en permettant à la CPPB de mesurer l'intérêt des visiteurs face à ce produit.

Le microrefuge le Grand-Pic



### 2.1.4. L'achalandage

L'observation des données d'achalandage du PRPB durant les cinq dernières années permet de constater une popularité grandissante des activités et de l'hébergement offerts. Le cycle 2016-2021 présente une croissance annuelle de la fréquentation qui oscille entre 21 et 29 %.

FRÉQUENTATION/ AN	2015	2021
JOURS/VISITE TARIFÉS	10 340	49 500
JOURS/VISITES TOTAL (ESTIMATION)	18 000	81 000

Tableau 8  
Évolution de la fréquentation comparative 2015-2021

Pour ce qui est de l'hébergement, le taux d'occupation en haute saison dépasse les 90 % pour les années 2019 et 2020. En 2021, en raison de la grande popularité de ses sites, un système de réservation par tirage au sort a été mis en place pour gérer la mise en disponibilité des sites de camping et des microrefuges en réservation.

NUITÉS TOTALES	2015	2021
NUITÉES TOTALES	2 106	8 414
TAUX D'OCCUPATION HAUTE SAISON (%)	64 %	98 %
TAUX D'OCCUPATION TOTAL (%)	47 %	88 %

Tableau 9  
Évolution du taux d'occupation 2015-2021

### Faits saillants

PRINCIPAUX SEGMENTS : COUPLE ET AMIS

PRÈS DE 50 % DE LA CLIENTÈLE :

- En est à sa première visite au PRPB ;
- Provient de la région de Montréal ;
- Est débutante en canot-camping.

Segment famille



Segment amis



**PORTRAIT DES VISITEURS**

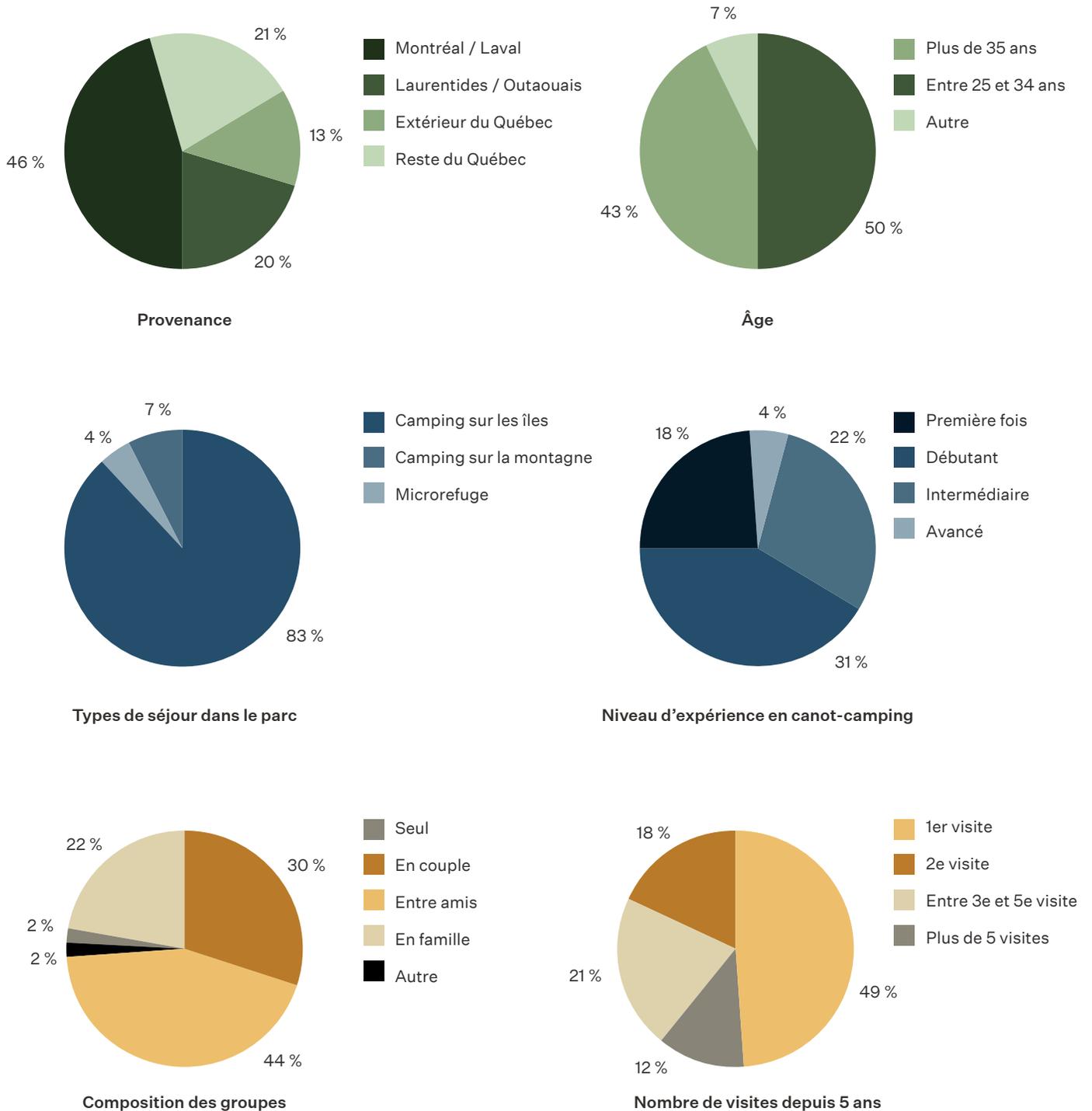


Figure 1  
Principales caractéristiques du profil des visiteurs du Parc  
Source : Sondage satisfaction, CPPB (2021)

### 2.1.5. La mise en marché

Au cours du cycle 2016-2021, la CPPB a développé des stratégies de marketing et de communication afin de positionner le Parc régional du Poisson Blanc comme un lieu incontournable pour pratiquer le canot-camping au Québec. Parmi ces stratégies, on note le renouvellement de sa charte graphique et de son identité visuelle, lequel a été accompagné d'une refonte complète du site web en 2019. Ces différentes actions ont participé à améliorer l'expérience de l'utilisateur tout en permettant au PRPB de se démarquer des autres parcs par son souci pour la qualité de l'expérience numérique.

La CPPB s'est ensuite dotée d'une stratégie marketing axée sur la diffusion de l'image du Parc dans les médias traditionnels, mais surtout par une augmentation de sa visibilité dans les médias numériques, notamment sur les réseaux sociaux. À partir de 2017, le Parc régional du Poisson Blanc a choisi d'impliquer des créateurs de contenus dans sa stratégie marketing. Ces collaborations contribuent à l'augmentation de la visibilité du Parc régional du Poisson Blanc sur les réseaux sociaux, mais aussi à produire du contenu artistique et visuel diversifié et attractif.

Photographe David Ouimet en action



## LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN MARCHÉ



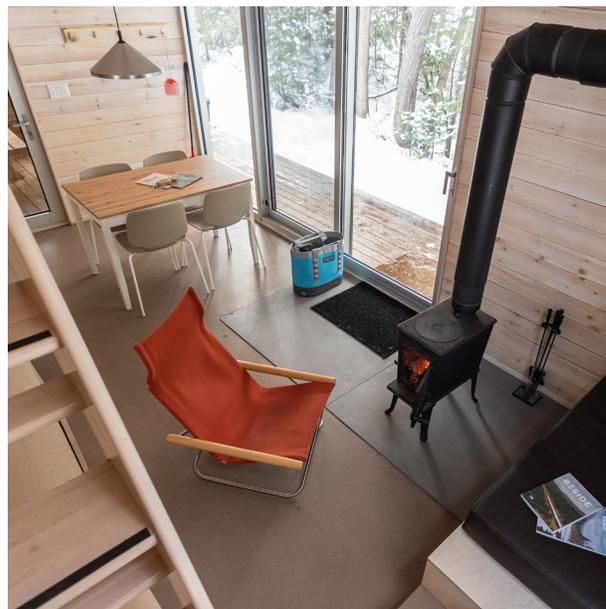


2.1.7. Les investissements et des retombées économiques

**Les investissements de la CPPB**

Au cours du dernier quinquennat, la CPPB a réalisé des dépenses totalisant 4,6 millions de dollars, dont 2,3 millions uniquement en salaires. La plus grande proportion de ces dépenses a été effectuée dans des commerces locaux et régionaux. Le tableau suivant fait le récapitulatif des investissements reliés aux immobilisations qui furent nécessaires pour le développement du PRPB entre 2016 et 2021. Il est à noter que les dépenses associées à l'aménagement de sentiers de randonnée, de parois d'escalade et de haltes publiques et de sites de camping sur les îles du réservoir ne sont pas comptabilisées comme des immobilisations, mais bien comme des charges.

Intérieur du microrefuge le Grand-Pic



SECTEUR	PRINCIPALES IMMOBILISATIONS	MONTANTS
TPI POINTE-DE-LA-TRUITE	Immeubles (bâtiments), biens et meubles	700 000 \$
RÉSERVOIR-DU-POISSON-BLANC	Biens et meubles (sites de camping, équipement de location)	520 000 \$
LAC-CUILLÉRIER	Biens et meubles	40 000 \$
RAPIDE-DU-FORT	Biens et meubles	20 000 \$
MONTAGNE-DU-FORT	Signalisation, ponceaux, etc.	40 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>Investissements en immobilisations</b>	<b>1 320 000 \$</b>

Tableau 12  
Investissements en immobilisations entre 2016-2021  
Source : États financiers, CPPB (2016-2021)

## Les retombées économiques des opérations

Pour la CPPB, l'une des retombées les plus porteuses pour la collectivité de NDJ est la création d'emplois. En 2021, l'équipe du Parc comptait 5 employés à temps plein et 26 employés saisonniers. Au printemps 2022, 1 nouveau poste de cadre à temps complet a été créé pour soutenir l'équipe de gestion. La CPPB offre désormais 6 emplois de qualité à temps plein à des résidents de la région.

En plus des dépenses en salaires, la CPPB joue un rôle économique de premier plan dans la région des Hautes-Laurentides. Voici, en bref, quelques retombées économiques en lien avec les opérations du Parc depuis sa création :

### Faits saillants

DEPUIS LA CRÉATION DE LA CPPB EN 2005, C'EST :

- 3 450 000 \$ de dépenses en salaires ;
- 4 250 000 \$ de dépenses d'immobilisation ;
- 11 330 000 \$ de dépenses totales dans la région.

Source : États financiers, CPPB (2005-2021)

De plus, afin d'avoir un portrait juste des retombées économiques directes liées aux dépenses touristiques, la CPPB a récolté au cours de la saison 2022 des données sur les dépenses des visiteurs. Voici un bref portrait des résultats des données recueillies jusqu'à juillet 2022 :

### Faits saillants

DÉPENSES TOURISTIQUES DES VISITEURS POUR LA PÉRIODE DU 13 MAI AU 13 SEPTEMBRE 2022 (500 RÉPONDANTS) :

Plus de 55 % des visiteurs ont dépensé dans les commerces du village de NDJ ;

L'épicerie, le casse-croûte et la station d'essence sont les services les plus utilisés.

Plus de 46 % des visiteurs ont dépensé entre 25 \$ et 150 \$ dans les commerces du village ;

Environ 25 % des visiteurs dépensent plus de 50 \$ dans les commerces du village.

Source : Sondage satisfaction, CPPB (2022)

Bien que plus de 55 % des visiteurs du Parc effectuent des achats dans le village, la CPPB doit continuer ses efforts pour promouvoir l'achat local chez ses visiteurs afin d'accentuer les relations commerciales touristiques entre le village et le Parc. Par ailleurs, afin de tirer profit au maximum de l'achalandage généré par le Parc, les commerçants gagneraient à adapter leur offre aux besoins de la clientèle écotouristique du Parc. Une collaboration et un partage accru des connaissances entre les acteurs locaux permettraient d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'accroître les retombées économiques liées au tourisme.

## 2.2. Les réalisations par secteur

### 2.2.1. Les différents secteurs du Parc régional du Poisson Blanc

#### ■ Secteur Montagne-du-Fort

Le secteur Montagne-du-Fort est un massif de 22,59 km<sup>2</sup> situé sur la rive nord-ouest du réservoir du Poisson Blanc et au sud du réservoir des Sables. Il est composé de plusieurs sommets, dont le plus haut atteint 520 m. Cette élévation offre d'impressionnants points de vue sur le réservoir et sur les paysages vallonnés avoisinants.

#### ■ Secteur Rapide- du-Fort

Ce secteur se déploie une grande plage de sable qui borde le réservoir des Sables. C'est aussi le lieu de départ principal du réseau de sentiers de randonnée de la montagne du Fort. On y retrouve également deux sites de camping en location accessible en voiture. De plus, le secteur est traversé par un sentier de quad et de motoneige.

#### ■ Secteur Pointe-de-la-Truite

Le secteur Pointe-de-la-Truite est situé sur le chemin de la Truite à 5,6 km du village de Notre-Dame-du-Laus. Il est la principale porte d'entrée du secteur Réservoir-du-Poisson- Blanc pour les amateurs de canot-camping. Ce point d'accueil est composé du pavillon d'accueil du Parc nommé « Le Bastion », d'un ensemble d'aires de stationnement, d'une importante zone de location d'embarcations nautiques non motorisées, de sentiers d'accès au réservoir et de quais, et de quatre microrefuges. Ce secteur est situé sur des terres publiques intramunicipales (TPI) dont la Corporation du Parc du Poisson Blanc détient le bail d'exploitation.

#### ■ Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc

Le secteur du réservoir et de ses îles constitue le principal pôle d'activité du PRPB. À la suite de la construction d'un barrage hydroélectrique, l'immersion d'une partie de ce territoire a permis la création d'un paysage unique où les collines d'autrefois forment aujourd'hui un archipel.

Ce vaste plan d'eau, ses îles et ses presqu'îles sont à la base de l'identité du Parc et permettent d'offrir une expérience de camping singulière.

#### ■ Secteur Lac-Cuillèrier

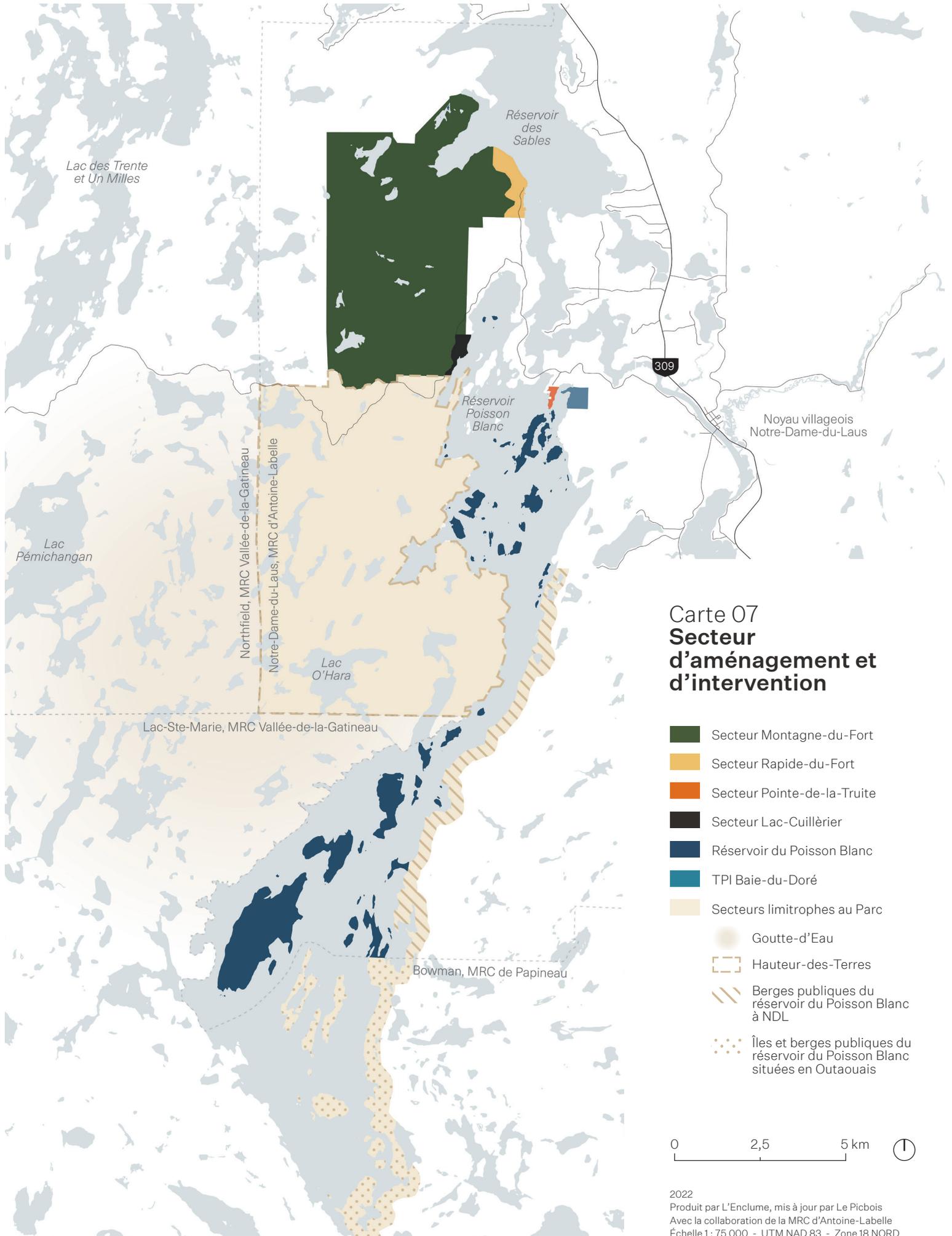
Le secteur Lac-Cuillèrier est situé en zone de récréation principale. Sa localisation de choix entre le massif de la montagne du Fort et le réservoir des Sables offre une ambiance paisible, et sa topographie plane permet une éventuelle implantation d'hébergement. Le site bénéficie d'un potentiel de développement indénié, tel que souligné dans le Plan de développement de la montagne du Fort (CPPB 2010 et 2021).

#### ■ Secteur TPI Baie-du-Doré

Séparées du secteur Pointe-de-la-Truite par la baie du Doré, les TPI Baie-du-Doré sont un lot de 25 hectares accessible par un chemin forestier en terre publique carrossable. Depuis 2018, il a été identifié comme un secteur jouissant d'un potentiel intéressant de mise en valeur compte tenu de sa proximité avec le pavillon d'accueil du Parc régional du Poisson Blanc.

#### ■ Secteurs limitrophes au Parc

Les secteurs limitrophes au Parc ont été identifiés en raison de leur potentiel de développement récréotouristique, de leur continuité directe avec le PRPB ou encore de la nécessité d'un encadrement plus clair qui permettrait une meilleure protection de ces espaces. Le secteur récréatif Goutte-d'Eau situé à l'intérieur des limites de la réserve de biodiversité de Mont-Sainte-Marie, les berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à Notre-Dame-du-Laus, ainsi que les îles et berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais constituent les principaux secteurs limitrophes hors parc.



### Carte 07 Secteur d'aménagement et d'intervention

- Secteur Montagne-du-Fort
- Secteur Rapide-du-Fort
- Secteur Pointe-de-la-Truite
- Secteur Lac-Cuillèrier
- Réservoir du Poisson Blanc
- TPI Baie-du-Doré
- Secteurs limitrophes au Parc
- Goutte-d'Eau
- Hauteur-des-Terres
- Berges publiques du réservoir du Poisson Blanc à NDL
- Îles et berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais





### 2.2.2. Secteur Montagne-du-Fort

Le secteur Montagne-du-Fort, avec son réseau de sentiers de randonnée et sa plage, constitue un pôle d'activités complémentaires au secteur du réservoir et des autres destinations touristiques locales (pourvoiries, camping). Il représente également un lieu récréatif fréquenté par les citoyens de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. Au cours du cycle 2016-2021, les actions de la CPPB se sont concentrées sur le développement d'un nouveau sentier de randonnée sur le versant ouest du massif, sur le maintien et l'entretien du réseau de sentiers actuels, sur la connexion de ces derniers ainsi que sur l'amélioration de la signalisation. Si l'entretien et le développement de ce secteur sont coûteux et ne génèrent pour l'instant aucun revenu, sa mise en valeur est un vecteur d'attractivité pour les secteurs à proximité (le secteur Lac-Cuillèrier et le secteur Rapide-du-Fort).

La mise en valeur de son potentiel est perçue par la CPPB comme une occasion de diversifier l'offre d'activités et d'hébergement pour l'ensemble du Parc régional du Poisson Blanc, et de la prolonger sur quatre saisons.

En 2021, le plan de développement de la montagne du Fort a été réalisé grâce à un exercice de consultation en collaboration avec différents acteurs de la communauté lausois. Il propose une vision ainsi que des orientations de développement pour le secteur. Dans la continuité de ce travail, la CPPB entend créer dans les prochaines années une aire de service dans le piémont de la montagne, poursuivre l'agrandissement du réseau de sentiers, et mettre davantage en valeur la plage du secteur Rapide-du-Fort. Il est également prévu de diversifier les expériences de camping en aménageant des sites et des prêt-à-camper facilement accessibles et près des services.

## ORIENTATION DU PAG 2

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR VIA L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT PROGRESSIF DU RÉSEAU DE SENTIERS

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
Continuer de développer et maintenir le réseau de randonnée	Relier le réseau actuel au secteur de la ZRP du Lac Cuillèrier	→
	Améliorer la signalisation dans les différents réseaux de sentiers	→
Réaliser un plan de développement de la montagne du Fort	Évaluer le potentiel de développement	○
	Déterminer les ressources disponibles	○
	Déterminer les zones d'intérêts accessibles	○
	Planifier les aménagements	○

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation →

Tableau 13  
Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteur Montagne-du-Fort





### 2.2.3. Secteur Rapide-du-Fort

Le secteur Rapide-du-Fort offre une grande berge sablonneuse (plage non surveillée) située sur les rives du réservoir des Sables. Il est à noter toutefois que cette plage se découvre au gré de la variation à la baisse du niveau du réservoir durant la saison estivale. De mai à juillet, la berge sablonneuse est pratiquement inexistante puisque sous le niveau de l'eau. Un chemin d'accès municipal à proximité et un réseau de 10 km de sentiers de randonnée font de ce secteur un emplacement intéressant pour le développement d'hébergement.

Ces caractéristiques avaient d'ailleurs fortement contribué à l'identification du secteur comme principal pôle des activités du Parc en 2008. Par contre, les différentes contraintes du terrain (par exemple, la présence de nombreux ruisseaux, la faible quantité de sable sur la berge, etc.) combinées aux opportunités qui se sont présentées dans d'autres secteurs ont redéfini les priorités de développement. Ainsi, plusieurs objectifs définis durant la dernière planification ne sont plus applicables au nouveau contexte, notamment en raison du moratoire sur la vente de terre publique décrété en 2015.

#### ORIENTATION DU PAG 2

DÉVELOPPER, EN PARTENARIAT AVEC UN PROMOTEUR, UNE OFFRE DISTINCTIVE D'HÉBERGEMENT ET D'ACTIVITÉS

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
Développer l'attractivité en fonction des orientations de développement établies pour le secteur	Déterminer les modalités de développement souhaitées pour ce secteur en étroite collaboration avec la municipalité et la MRC	○
	Aménager et développer l'entrée du secteur Rapide-du-Fort : stationnement, accueil / relais VHR, activités (location d'embarcations, etc.)	→
Effectuer des activités de démarchage pour attirer un éventuel promoteur	Évaluer les différentes stratégies de recherche d'investisseurs et de promoteurs	○
	Élaborer des outils de démarchage et de promotion du secteur	⊘
	Élaborer un cahier de charges à l'attention d'éventuels promoteurs	⊘
	Réaliser l'évaluation foncière du terrain	○
	Encourager la municipalité à développer des incitatifs à l'attraction d'un promoteur (congé de taxes, entretien du réseau routier, etc.)	⊘

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation → Ne s'applique plus ⊘

Tableau 14  
Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteur Rapide-du-Fort





#### 2.2.4. Secteur Pointe-de-la-Truite

Le secteur Pointe-de-la-Truite se présente comme la porte d'entrée principale du PRPB avec son splendide pavillon d'accueil certifié LEED Or. Au cours du cycle 2016-2021, le secteur a fait l'objet d'un développement notable d'activités, de produits et de services destinés à l'accueil des visiteurs. La hausse de la fréquentation du Parc régional du Poisson Blanc a, en effet, motivé l'ajout de places de stationnement (+100) et d'infrastructures d'entreposage d'embarcations de location non motorisée (+150).

Le secteur avait été ciblé dans la dernière planification quinquennale pour la réalisation d'un projet pilote permettant de développer une offre d'hébergement écotouristique quatre saisons abordable et attractif, dans le sud de la pointe du sentier de la Truite. Depuis, la construction de trois microrefuges et d'un abri forestier a permis de confirmer la demande pour ce type de produit en plus de diversifier l'offre d'hébergement du Parc régional du Poisson Blanc.

- A Ajout de place de stationnement (+100)
- B Ajout d'infrastructure d'entreposage des embarcations
- C Ajout d'un abri pour les planches à pagaie
- D Construction de 4 microrefuges
- E Construction d'un abri forestier (prisme)
- F Ajout de quais supplémentaires
- G Ajout d'une pergola

Secteur Pointe-de-la-Truite et son bâtiment d'accueil



**ORIENTATION DU PAG 2**

OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DU SECTEUR ENVIRONNANT LE PAVILLON D'ACCUEIL SUR LE CHEMIN DE LA TRUITE

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
Développer des produits et services destinés à l'accueil de petits groupes scolaires ou organisés	Ajouter des équipements sanitaires	→
	Développer les produits et services pour ce type de clientèle	→
	Promouvoir les possibilités de forfaitisation auprès des groupes concernés	→
Développer des produits et services destinés à l'accueil de familles et de petits groupes	Aménager des sites de camping riverains	○
	Construire une nouvelle infrastructure pour le rangement de l'équipement de location	
	Installer de nouveaux quais	
	Aménager de nouveaux espaces de stationnement	
Organiser des événements	Organiser un événement hivernal et/ou printanier Réaménager le site de manière à pouvoir accueillir des événements de plus de 100 personnes	○
	Organiser un événement automnal mettant en vedette les produits locaux	○
Intégrer le secteur à l'intérieur des limites du Parc	Évaluer la pertinence et le potentiel que représente une intégration de ces TPI à l'intérieur des limites du Parc régional du Poisson Blanc. Obtenir une description technique du secteur	⊘
	Modifier l'entente générale de façon à y inclure ce nouveau secteur	⊘

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation → Ne s'applique plus ⊘

Tableau 15

Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteur Pointe-de-la-Truite



### 2.2.5. Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc

L'ensemble des interventions prévues pour le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc et ses îles dans le PAG 2016-2021 ont été réalisées ou sont en voie d'être réalisées à court terme. L'attractivité du secteur, qui se présente comme le principal secteur d'activité du PRPB, exigeait un accroissement de la capacité d'accueil, et l'adoption de mesures visant la préservation des écosystèmes sensibles. Durant le cycle 2016-2021, plusieurs moyens permettant de mieux préserver les milieux insulaires et de sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques ont été mis en place. Plus concrètement, cela s'est traduit par la fermeture des 11 sites jugés précaires, par l'élaboration d'un Guide du bon campeur et par une gestion écoresponsable des matières résiduelles, pour ne nommer que ceux-ci. Par ailleurs, pour répondre

à la popularité du camping sur les îles et pour contrer les effets de débordement, une trentaine de sites auparavant en accès libre sont aujourd'hui encadrés par la CPPB et ajoutés au système de réservation et de location. La croissance de l'offre d'hébergement en camping induit des besoins sur le plan des équipements et des aménagements auxquels la CPPB a répondu par une augmentation de l'inventaire des embarcations non motorisées, l'agrandissement des aires de stationnement, l'ajout de cabinets de fosse sèche, etc. Dans une perspective de diversification des activités offertes dans ce secteur, deux parois d'escalade ont été aménagées dans le dernier quinquennat. Ces dernières surplombent les eaux profondes du réservoir du Poisson Blanc et offrent de magnifiques points de vue sur le plan d'eau.

Escalade sur la paroi Écho



**ORIENTATION DU PAG 2**

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES DANS LE SECTEUR INSULAIRE  
TOUT EN RENFORÇANT LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES INSULAIRES

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
Maintenir et renforcer la capacité d'accueil écosystémique des sites de camping et de haltes	Installer des cabinets à fosse sèche aux endroits nécessaires	○
	Effectuer des aménagements favorisant la capacité d'accueil écosystémique des sites	○
	Convertir les sites d'accès libre en sites sur réservation	○
	Mettre en place une stratégie de communication destinée à renforcer la sensibilisation des usagers à la protection des écosystèmes insulaires	○
Développer des sites de camping aux endroits propices	Ouvrir de nouveaux sites en réservation sur les îles et les berges, puis convertir certains sites en accès libre en sites accessibles sur réservation	○
	Fermer et interdire le camping sur les sites jugés précaires	○
Développer les activités connexes	Développer de nouveaux tracés de randonnées accessibles par le réservoir	○
Développer et optimiser la fréquentation	Orienter la promotion de l'offre de services pour les périodes sous-utilisées (automne, hiver, printemps, jour de semaine, etc.)	○
	Développer une offre de services complémentaires	○
	Développer une offre d'hébergement clé en main	→
Améliorer la gestion des risques pour les visiteurs	Réaliser un plan de gestion des risques pour les activités nautiques du secteur Réservoir	○
Poursuivre le travail de sensibilisation des utilisateurs	Transmettre de l'information sur les bonnes pratiques en milieu insulaire et nautique	○

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation →

Tableau 16

Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc



### 2.2.6. Secteur Lac-Cuillèrier

Le développement du secteur Lac-Cuillèrier a d’abord été planifié dans la deuxième mouture du PAG. À ce moment, les intentions étaient de développer une offre d’hébergement distinctive, complémentaire à l’offre locale et visant une fréquentation quatre saisons. En 2021, le développement de ce secteur a été planifié dans le cadre de l’élaboration du Plan de développement de la montagne du Fort. Ce dernier confirmait la possibilité de construire treize bâtiments d’hébergement quatre saisons selon une première validation terrain. À ce jour, les premiers aménagements d’accueil ont été réalisés, dont une aire de stationnement à l’entrée du pôle, de même que la création d’un sentier et l’implantation d’un cabinet à fosse sèche.



Vue sur le lac Cuillèrier

## ORIENTATION DU PAG 2

DÉVELOPPER UN PÔLE D’ACTIVITÉS ET D’HÉBERGEMENT DISTINCTIF DESTINÉ À LA CLIENTÈLE ÉCOTOURISTIQUE ET AUX ACTIVITÉS NON MOTORISÉES

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
Planifier le développement et la mise en œuvre de la phase 2 du secteur	Déterminer l’offre de produits à développer, les types de clientèles à attirer et le modèle de gestion à retenir pour une offre d’hébergement complémentaire à l’offre actuelle du Parc et de la région	○
	----- Élaborer un plan d’aménagement	○
	----- Élaborer un plan d’affaires	⊘
Amorcer la phase 2	Mettre en œuvre les premières étapes de la planification préalablement déterminées	→

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation → Ne s’applique plus ⊘

Tableau 17

Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteur Lac-Cuillèrier



### 2.2.7. Le territoire public intramunicipal (TPI Baie-du-Doré)

En 2018, la réalisation d'un avant-projet pour le développement et la mise en valeur des TPI Baie-du-Doré a permis de proposer un concept d'aménagement original et d'explorer des prototypes de bâtiments d'hébergement au design distinctif et emblématique. En amont des aménagements récréotouristiques projetés dans l'étude d'avant-projet, et en collaboration avec le service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle, une opération de prélèvement ligneux de type jardinage a été réalisée. Il avait été prévu que les chemins de débardage de cette opération soient éventuellement utilisés comme sentier d'accès aux futurs bâtiments d'hébergement en forêt.



TPI de la Baie-du-Doré

## ORIENTATION DU PAG 2

### DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT ALTERNATIVE

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
	Évaluer les opportunités de développement, définir et détailler le concept d'hébergement alternatif	○
Développer un pôle d'hébergement à proximité du pavillon d'accueil (Le Bastion)	Définir les modalités de développement et le rôle des différents partenaires potentiels	→
	Effectuer une planification d'aménagement et un montage financier	→
	Réaliser un projet pilote	⊘

LÉGENDE Réalisé ○ En cours de réalisation → Ne s'applique plus ⊘

Tableau 18  
Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / TPI Baie-du-Doré)



### 2.2.8. Secteurs limitrophes au Parc

La CPPB entrevoit la possibilité de mener certaines activités sur les terres publiques en périphérie du territoire dont elle est délégataire, comme stipulé dans l’entente générale d’exploitation. Dans le PAG 2, certains secteurs d’intérêt étaient déjà identifiés à cet effet, dont le secteur du Lac-Doré et le secteur du Lac-O’Hara. Durant le dernier quinquennat, cet intérêt s’est élargi à l’ensemble du territoire du secteur Goutte-d’Eau, lequel a d’ailleurs fait l’objet d’un avant-projet en 2022. Ce dernier identifie les potentiels de mise en valeur et de développement du secteur. Étant directement en lien avec les activités de la CPPB aux abords du réservoir du Poisson Blanc, ces milieux naturels, dont les nombreux lacs, sont favorables au développement d’un réseau de canot-camping avec portage, activité qui se positionne en complémentarité et en continuité avec l’offre actuelle du PRPB.

De plus, les berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à Notre-Dame-du-Laus et les îles et les berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais subissent présentement des pressions qui entraînent une détérioration accélérée des écosystèmes fragiles. En effet, la demande pour le camping sur les îles du PRPB étant supérieure à l’offre, cela incite à une utilisation libre et non encadrée de ses territoires hors parc. La CPPB a bien identifié cet enjeu et entend conclure des partenariats avec des acteurs locaux afin de permettre une gestion plus cohérente et intégrée du territoire (CPPB, 2021 et Pelletier, 2021).

## ORIENTATION DU PAG 2

### ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF	ACTION	RÉSULTAT
	Analyse et caractérisation du milieu naturel	○
	-----	-----
Réaliser une étude de potentiel récréotouristique	Consultation auprès des forestiers afin d’évaluer le potentiel de développement intégré	⊘
	-----	-----
	Réaliser un plan de développement conjoint des secteurs Montagne-du-Fort et du lac Doré	○

LÉGENDE Réalisé ○ Ne s’applique plus ⊘

Tableau 19  
Les réalisations selon les orientations, objectifs et actions du PAG 2016-2021 / Secteurs limitrophes au Parc



## 2.3. Projets en cours dans les prochaines années

### 2.3.1. Les projets en cours

L'augmentation de la fréquentation du PRPB nécessite d'adapter les infrastructures d'accueil aux besoins de cette nouvelle clientèle. Pour répondre à une demande en constante croissance, la CPPB planifie l'agrandissement du pavillon d'accueil (le Bastion) ainsi que la réfection du pavillon des employés saisonniers communément appelé le camp Forestier.

La CPPB envisage aussi de développer de nouveaux produits d'appel pour le Parc : l'escalade de rocher, de bloc et de psicobloc. À ce jour, elle est en train d'identifier des sites propices à la grimpe dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc (escalade de rocher, de bloc et psicobloc), ainsi que dans le secteur Montagne-du-Fort (escalade de bloc). De plus, dans l'optique d'harmoniser la gestion sur le réservoir du Poisson Blanc, plusieurs démarches ont été amorcées pour officialiser des ententes de gestion du territoire, notamment avec la Base de plein air Air-Eau-Bois.

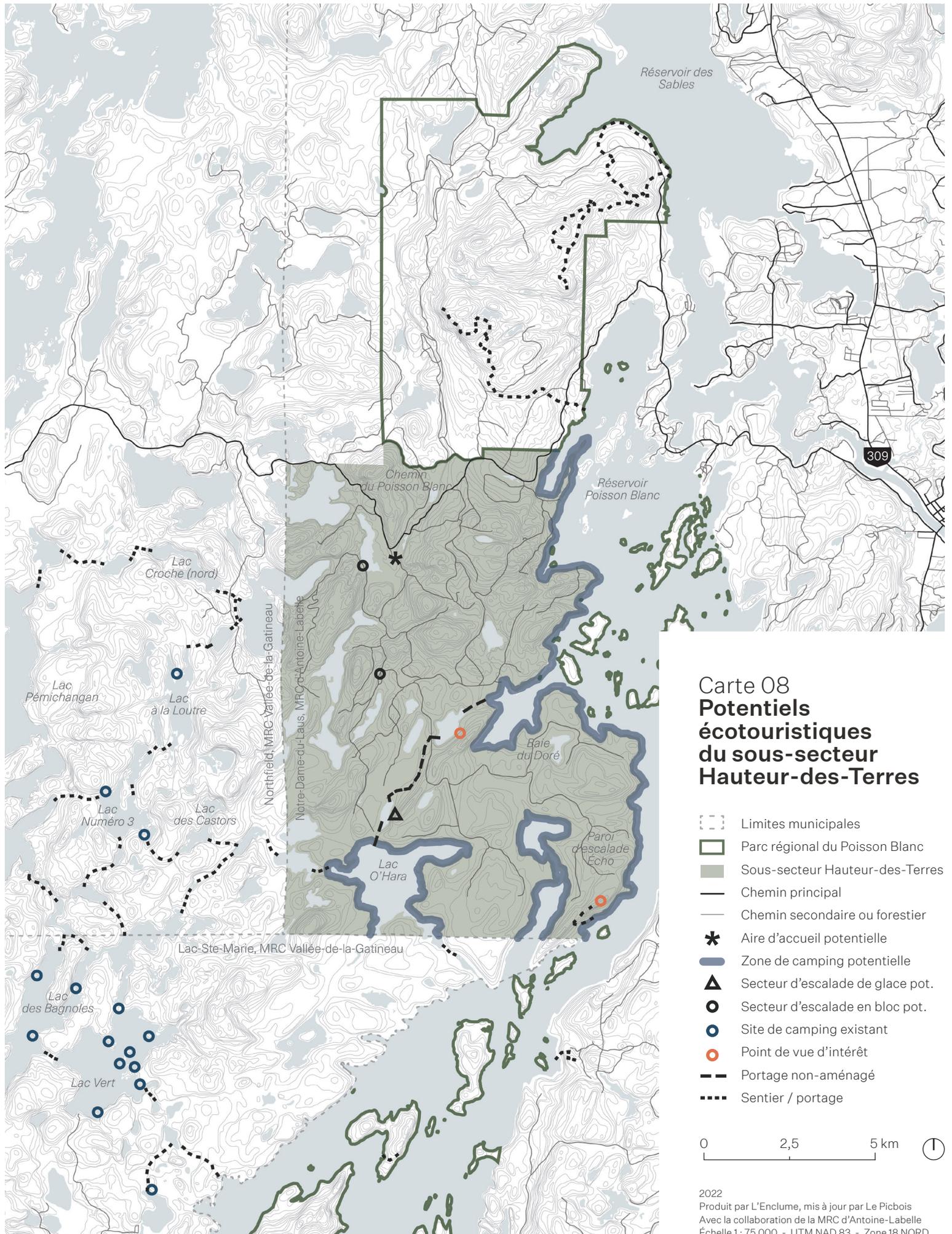
### Synthèse des projets en cours

- Agrandissement du pavillon d'accueil ;
- Construction d'un nouveau pavillon des employés ;
- Construction d'un 4e microrefuge sur les TPI de la Pointe-à-la-Truite ;
- Planification des deux derniers microrefuges sur les TPI de la Pointe-à-la-Truite ;
- Développement de nouvelles voies d'escalade, de bloc et de psicobloc ;
- Refonte de la signalisation dans le secteur Montagne-du-Fort ;
- Création de partenariats pour une gestion intégrée du réservoir du Poisson Blanc.

### 2.3.2. Le sous-secteur Hauteur-des-Terres

Enfin, la CPPB a entamé une réflexion pour la mise en valeur du potentiel du secteur Hauteur-des-Terres, dont le développement permettra de diversifier l'offre du PRPB dans la continuité de ses activités actuelles. Différentes visites terrain ont d'ailleurs permis d'identifier de manière préliminaire certains éléments offrant un potentiel de mise en valeur du milieu naturel à des fins de conservation, d'éducation et de récréation. Parmi ceux-ci se trouve :

- Un réseau de sentiers et de chemins forestiers non gérés qui sillonnent le territoire ;
- Le point de départ d'un vaste réseau de portage ;
- La possibilité de développer une offre d'hébergement quatre saisons ;
- La possibilité de développer une offre complémentaire d'activités de plein air ;
- La possibilité de mettre en valeur les différents milieux naturels et leurs paysages.



## 2.4. Synthèse du bilan des principales réalisations des 5 dernières années

Reconnu comme destination plein air pour son expérience de canot-camping sur les îles du réservoir du Poisson Blanc, le PRPB jouit d'une forte notoriété, avec l'expérience unique qu'il offre aux visiteurs et avec les mesures d'encadrement des activités qui permettent de rendre la pratique accessible à une grande diversité de visiteurs. Le bilan des cinq dernières années met en évidence les principales réalisations de la CPPB, soit la consolidation et la diversification de l'offre d'activités et de services dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc et de son point d'accueil, le secteur Pointe-de-la-Truite.

Sur le plan de l'hébergement, les efforts ont été concentrés afin de répondre à la demande grandissante pour le produit phare du PRPB. Le nombre de sites de camping sur les îles a ainsi doublé. Parallèlement, la construction des premiers microrefuges a permis de constater l'intérêt pour une offre d'hébergement quatre saisons.

La CPPB a également travaillé à développer des activités complémentaires dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc qui n'étaient pas planifiées dans le dernier quinquennat. Elle a su tirer profit des caractéristiques géomorphologiques du site pour développer l'escalade de rocher, un sport de plein air qui gagne chaque année en popularité. Le Parc se positionne maintenant comme la première destination québécoise à offrir des programmes de psicobloc qui sont accrédités par la FQME. Elle entend aussi approfondir l'état des connaissances sur les potentiels déjà soulevés de certains secteurs limitrophes au Parc, comme le sous-secteur Hauteur-des-Terres.

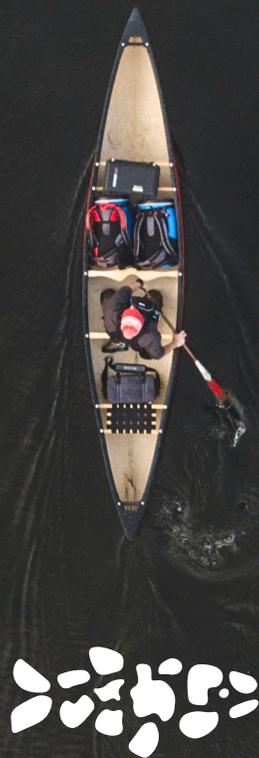
Sa stratégie de marketing et de communication a certainement contribué à positionner le Parc régional du Poisson Blanc comme destination plein air incontournable. Il s'agit en effet d'un des parcs régionaux détenant la plus grande communauté sur les réseaux sociaux. À l'échelle locale, les efforts ont été multipliés afin de bonifier la relation du PRPB avec la communauté locale afin de la faire profiter du territoire et des aménagements du Parc.

# 3

---

## ENSEIGNEMENTS ET CONSTATS

---



### 3.1. Les principaux enjeux

#### 3.1.1. La diversification et la bonification de l'offre d'activités sur quatre saisons

Le développement de produits écotouristiques quatre saisons pose son lot de défis. Parmi ceux-ci, la rentabilité financière se présente comme un enjeu inhérent au tourisme de plein air en période hivernale, d'autant plus que la concurrence à l'échelle provinciale est de plus en plus vive. Aussi faut-il souligner le fait que les produits hivernaux en milieu naturel attirent principalement une clientèle excursionniste. La localisation du Parc, relativement éloigné des grands centres urbains d'où provient une grande proportion de la clientèle, exige le développement d'une gamme d'activités et d'hébergements quatre saisons qui permettront de prolonger le séjour des visiteurs.

Les conditions météorologiques associées à l'hiver génèrent des besoins spécifiques, notamment en matière d'infrastructures qui permettent d'accueillir convenablement les visiteurs. Par conséquent, une prolongation de l'offre écotouristique durant l'hiver permet d'une part d'optimiser les équipements existants, mais demande d'autre part d'adapter certaines infrastructures et de diversifier l'offre d'hébergement. En contrepartie, ce défi se présente aussi comme une occasion additionnelle de distinguer le Parc en offrant une expérience unique arrimée à la nordicité du site tout en positionnant la CPPB comme leader dans le domaine. À ce sujet, le projet pilote de microrefuges sur Pointe-de-la-Truite connaît un grand succès et sa réception auprès de la clientèle confirme l'intérêt pour le développement de projets d'hébergement similaires.

Sur le réservoir du Poisson Blanc, l'imprévisibilité de la formation de la glace et le marnage en hiver présentent plusieurs contraintes qui restreignent son potentiel de développement en dehors de la saison estivale. Cependant, la création d'événements saisonniers emblématiques, tels la Grande Traversée du Poisson Blanc en ski nordique, permet de tester et de faire connaître les activités hivernales praticables dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc. La documentation de ces événements et la diffusion de contenu sur les médias sociaux contribuent à révéler des paysages et des ambiances généralement peu connues des visiteurs estivaux.

### 3.1.2. L'utilité de la CPPB et l'acceptabilité sociale de ses actions

Les initiatives menées par la CPPB jouent un rôle fondamental dans le rayonnement de la région. Fort des nombreuses reconnaissances et conscient de l'importance de son rôle dans la communauté locale et régionale, le Parc régional du Poisson Blanc est devenu une source de fierté pour la communauté.

Néanmoins, la diversité des points de vue et des valeurs des acteurs locaux peut générer certaines tensions. La popularité grandissante des activités du Parc et les projets de développement dans les secteurs Montagne-du-Fort et Lac-Cuillèrier soulèvent, par exemple, des inquiétudes chez quelques résidents qui souhaitent préserver la quiétude des lieux. Par ailleurs, l'historique de libre utilisation du réservoir soulève un enjeu d'acceptabilité quant à l'encadrement des activités dans les secteurs à développer.

Les actions de la CPPB s'inscrivent dans la poursuite du bien commun. À cet égard, celle-ci doit se positionner comme organisme médiateur à l'écoute des attentes et aspirations de la communauté, tout en demeurant fidèle à sa mission. Une approche par étape et qui favorise la consultation des acteurs est privilégiée par la CPPB afin de garantir une acceptabilité sociale de ses actions ainsi qu'une confiance en la légitimité du projet.

### 3.1.3. La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire

En raison de la nature sensible des écosystèmes du territoire, la préservation des milieux naturels est un enjeu essentiel à la pérennité du Parc. La prise en charge de la gestion de près d'une centaine d'îles du réservoir du Poisson Blanc par la CPPB a permis de réduire les impacts sur les écosystèmes insulaires fragiles. La mise en place d'une série d'initiatives (la sensibilisation des usagers, le nettoyage périodique des sites, l'installation de latrines et la distribution de bois de chauffage) a contribué à ralentir de manière significative leur détérioration.

La protection des écosystèmes implique une surveillance soutenue de leur état et une amélioration constante des moyens de sensibilisation des utilisateurs. Avec l'aide d'outils innovants comme le Guide du bon campeur, la CPPB sensibilise les visiteurs aux bonnes pratiques en matière de plein air en promouvant notamment les principes du sans trace.

Toutefois, les secteurs en terres publiques limitrophes au Parc ne bénéficient pas de cette attention et continuent de subir une détérioration inquiétante. Par ailleurs, certaines problématiques comme la propagation d'espèces exotiques envahissantes, telles que le myriophylle à épis, exigent une prise en charge à l'échelle de l'ensemble du réservoir du Poisson Blanc. Les écosystèmes, n'étant pas régis par des limites administratives, appellent à une gestion plus cohérente du territoire.

### 3.1.4. La gestion de la fréquentation

Gagnant en popularité, le Parc régional du Poisson Blanc a connu une importante augmentation de sa fréquentation au cours des dernières années. L'offre d'hébergement n'est plus suffisante pour répondre à la demande, surtout en ce qui a trait au camping sur les îles. Cette situation de rareté peut créer une impression d'inaccessibilité chez les visiteurs qui souhaitent réserver leur séjour au Parc et qui se butent à des indisponibilités. À cet égard, une stratégie de gestion de la demande devra être établie au courant du prochain quinquennat afin d'optimiser le fonctionnement des opérations et permettre au plus grand nombre de profiter des activités du Parc. Déjà, des initiatives ont été mises en place, comme le système de tirage au sort, mais la CPPB devra poursuivre ses efforts sur le plan de l'expérience client afin d'offrir des activités et des services de qualité d'un bout à l'autre du parcours client.

L'augmentation de l'achalandage entraîne également un enjeu en ce qui concerne les infrastructures d'accueil. Le secteur Pointe-de-la-Truite, porte d'entrée principale du Parc, a aujourd'hui atteint son point de saturation. Dans une perspective d'amélioration de l'expérience client et des opérations, une réflexion visant l'optimisation des infrastructures et services sur le site devra être réalisée. Cet exercice permettra également d'évaluer s'il est nécessaire et possible d'effectuer certaines relocalisations.

Finalement, en rendant accessibles des activités de plein air telles que le canot-camping et l'escalade, la CPPB fait face à un défi pour assurer la sécurité de la clientèle néophyte. En effet, les personnes qui ont moins d'expérience dans la pratique d'une activité sont généralement moins conscientes des dangers qui y sont associés. La CPPB doit donc développer des stratégies pour sensibiliser et éduquer sa clientèle, en plus de parfaire ses protocoles de sauvetage, notamment en mettant en place des ententes avec les services d'urgence des trois MRC qui touchent au réservoir du Poisson Blanc.

### 3.1.5. La nécessité de maintenir un réseau de partenaires

Depuis la création du Parc, la collaboration entre les divers intervenants gouvernementaux, régionaux et locaux est reconnue comme un facteur de réussite. La diversité des acteurs impliqués demande effectivement une communication continue ainsi qu'un partage d'informations quant aux attentes et aux responsabilités de chacun. Cet aspect doit constamment être renouvelé afin de développer des projets et d'accélérer leur réalisation. En prenant en compte les délais reliés aux demandes d'obtention de nouvelles autorisations, il serait par ailleurs opportun que la planification quinquennale soit suffisamment ambitieuse afin d'optimiser ce processus.

La capacité à nouer et à entretenir des réseaux est fondamentale pour assurer le développement des organisations. À ce chapitre, la CPPB se doit de maintenir et d'améliorer les relations qu'elle entretient avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et ses citoyens. Dans la perspective de développer une gestion plus intégrée du territoire du Parc, elle gagnerait également à parfaire ses relations avec les municipalités et MRC voisines.

### 3.1.6. La cohérence et l'intégration des développements envisagés

Depuis sa création, la CPPB a surtout mis des efforts dans le développement du camping sur les îles, un produit qui est aujourd'hui reconnu, qui gagne en popularité et qui offre une expérience singulière. Dans les dernières années, la CPPB a aussi réalisé plusieurs documents de planification afin de soulever les potentiels des autres secteurs du Parc et de définir les contours de leur développement. À ce chapitre, le développement du Parc doit se faire dans la continuité de l'identité du Parc, tout en offrant de nouvelles expériences. Le défi réside donc dans la création de nouveaux produits tout aussi distinctifs et attractifs qui s'inscrivent dans un esprit d'aventure et qui offrent une expérience caractérisée par l'impression d'être seul au monde.

D'un point de vue plus opérationnel, le développement futur doit aussi prendre en compte des aspects plus techniques comme l'accessibilité, la logistique d'approvisionnement et la sécurité des visiteurs.

### 3.1.7. La pérennité financière de la CPPB

La pérennité financière constitue un enjeu inhérent aux parcs régionaux. En effet, leur situation financière est tributaire d'une industrie touristique relativement instable et des orientations gouvernementales en matière de financement à l'aide de programmes dédiés aux parcs régionaux. Dans le but d'être plus résiliente, la CPPB doit augmenter le niveau de rentabilité des activités tirés des activités écotouristiques mises en place sur le site, notamment en augmentant l'achalandage et en optimisant la grille de tarification.

Par ailleurs, compte tenu de la position géographique du PRPB, situé à quelques heures des grands centres urbains, le développement de l'offre d'hébergement est souhaitable afin de soutenir les activités qui s'adressent à une clientèle majoritairement touristique. Il s'agit d'une des sources de revenu le plus profitable pour un parc régional si on considère que, de manière générale, les adeptes de plein air au Québec allouent 37 % de leur budget à l'hébergement et seulement 7 % aux activités (Chaire Transat, 2020).

Sommet du Cap du sud



## 3.2. Les perspectives de développement

Les documents de planification qui ont été réalisés au courant du dernier quinquennat permettent d'affirmer une chose : les potentiels de développement du PRPB sont riches et multiples. Combiné à la croissance fulgurante de la fréquentation, la CPPB a le vent dans les voiles pour développer de nouveaux secteurs et de nouveaux produits. Si le dernier quinquennat misait principalement sur la consolidation du canot-camping dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc, le prochain sera celui de la diversification des activités offertes au PRPB et du développement de l'hébergement quatre saisons.

Le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc demeure le secteur phare du Parc et l'encadrement des activités répond à un enjeu important : celui de la dégradation des écosystèmes insulaires. Pour cette raison, un agrandissement des limites du Parc permettrait de gérer de manière plus cohérente le territoire tout en misant sur l'augmentation de la demande pour vivre une expérience unique de canot-camping sur les îles. De plus, en termes de tendance dans l'industrie du plein air, le canot se positionne au second rang des activités pratiquées par les Québécois, tout juste après la randonnée pédestre (Chaire Transat, 2017). Dans une autre perspective, la diversification des activités et des services sur quatre saisons permettrait à la CPPB d'assurer un revenu tout au long de l'année, de consolider des emplois à temps plein, tout en mettant en valeur la nordicité du territoire.

Le PRPB fait donc face à de beaux défis de croissance. Ses produits gagnent en popularité, la demande pour ceux-ci augmente et son territoire présente plusieurs potentiels de développement. S'il est important de planifier les prochaines étapes afin d'assurer une cohérence dans le développement du territoire, la CPPB aurait aussi tout intérêt à demeurer flexible et à agir en fonction des occasions qui se présenteront à elle. Le financement disponible et la bonne collaboration des acteurs concernés constituent en effet des ingrédients importants dans la réussite des projets de la CPPB. Leur confluence constitue des circonstances idéales pour réaliser certaines actions.

# 4

---

## PLANIFICATION 2023-2027

---



## 4.1. La planification 2023-2027 du Parc

Le prochain chapitre porte sur la planification de l'aménagement et de la gestion du territoire du PRPB et des terres publiques avoisinantes d'intérêt récréotouristique pour la période 2023-2027. Après avoir réalisé un bilan des acquis et tenu diverses activités de consultation et d'idéation auprès des membres du conseil d'administration de l'organisme, la CPPB s'est dotée d'une vision et de deux grandes orientations pour l'ensemble du territoire du Parc. Celles-ci sont ancrées dans la mission de la CPPB et constituent les assises du Plan d'aménagement et de gestion 2023-2027.

Afin de faciliter sa lecture et sa compréhension, le plan s'articule autour de 7 secteurs :

- Réservoir-du-Poisson-Blanc
- Pointe-de-la-Truite
- Montagne-du-Fort
- Rapide-du-Fort
- Lac-Cuillèrier
- TPI Baie-du-Doré
- Secteur limitrophes au Parc

Une orientation est attribuée pour chacun d'eux, à laquelle se rattachent des objectifs généraux et des objectifs spécifiques auxquels est attribué un ordre de priorité. Chaque objectif spécifique est ainsi situé sur une échelle d'importance à trois niveaux afin de guider l'équipe de gestion dans l'atteinte de sa vision d'aménagement.

---

**TRÈS IMPORTANT**

+++

---

**IMPORTANT**

++

---

**MOYENNEMENT IMPORTANT**

+

---

Tableau 20  
Échelle de priorisation des objectifs

Depuis la création du Parc, la CPPB s'est montrée agile dans ses réalisations et dans le développement du Parc. Elle a su tirer profit des occasions de partenariat et de financement qui se sont présentées à elle en cours de route. L'organisme a su demeurer à l'affût des dernières tendances en matière d'écotourisme. Le développement de l'escalade de rocher qui n'était pas planifié dans le dernier PAG, mais qui a connu un engouement considérable, est à cet égard un exemple éloquent. Dans ce contexte, le présent document de planification définit les grands traits du développement futur du territoire du Parc et donne un cadre à la CPPB pour structurer ses actions dans les prochaines années. Il laisse par ailleurs une certaine flexibilité, lui permettant de s'adapter, de réajuster ou d'innover en cours de route.

## 4.2. La vision de développement

### VISION

**Leader en matière de développement durable, la CPPB assure la mise en valeur écotouristique des attraits naturels et la protection des écosystèmes du Parc régional du Poisson Blanc. L'organisme est reconnu pour ses pratiques innovantes d'aménagement et de valorisation du territoire conformément à ses valeurs.**

### VALEURS

**La protection du patrimoine naturel**

---

**L'accès au territoire**

---

**La culture de l'excellence et de l'innovation**

---

**L'implication de la communauté locale**

### 4.3. Les orientations de développement du territoire du Parc

#### ORIENTATION 1

**Poursuivre la mise en valeur, la protection et la gestion du territoire du Parc régional du Poisson Blanc à des fins écotouristiques**

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Développer des activités attrayantes et sécuritaires dans une perspective de démocratisation de l'accès à la nature et de la pratique du plein air non motorisé

---

Consolider et bonifier la qualité de l'offre d'activités et d'hébergement

---

Développer une offre d'activité quatre saisons en complémentarité avec l'offre locale

---

#### ORIENTATION 2

**Confirmer son rôle de leader en matière de développement durable**

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Améliorer le bilan environnemental des opérations de la CPPB sur le territoire du Parc

---

Consolider les liens avec la communauté locale afin d'encourager ses membres à intégrer la pratique des activités de plein air non motorisé dans leurs habitudes de vie

---

Contribuer au développement économique de la région en favorisant l'embauche et l'achat local

## 4.4. Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc



Le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc et ses îles demeurent le principal secteur d'activité du Parc en termes d'achalandage et de revenus d'opération. Tout en entamant le développement d'autres secteurs, il demeure important de consolider l'utilisation de celui-ci et de poursuivre les efforts de protection et sa mise en valeur écotouristique. La CPPB souhaite, en ce sens, améliorer l'expérience client sur le réservoir du Poisson Blanc, et assurer la protection des écosystèmes insulaires.

Plus précisément, elle vise à accroître la qualité des aménagements qui supportent l'activité principale de ce secteur, soit le canot-camping, mais souhaite également développer une offre d'activités complémentaires afin d'enrichir les séjours dans le secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc (randonnées pédestres, escalade, etc.). La CPPB se donne par ailleurs comme objectif de développer des activités hivernales afin d'offrir des expériences uniques tout au long de l'année et de faire profiter des attributs et paysages hivernaux.

### ORIENTATION

CONSOLIDER LES ACTIVITÉS DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT ET DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ÉCOSYSTÈMES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Bonifier l'offre existante	Accroître la qualité de l'aménagement des sites de camping et adapter les équipements pour faciliter l'accès aux familles	+++
	Développer des indicateurs sur l'état des sites et des haltes et assurer un suivi	+++
Développer des activités complémentaires au canot-camping	Poursuivre le développement de l'escalade sur paroi, de bloc et de psicobloc	+++
	Assurer la réfection des sentiers de randonnée uniquement accessibles par navigation	+++
	Développer l'offre événementielle dans une optique de promotion des activités	+
	Augmenter le nombre de haltes publiques et la qualité des équipements qui s'y retrouvent	+++
Mettre en valeur les paysages hivernaux	Réaliser un projet pilote de sentier tracé sur le réservoir du Poisson Blanc, accessible en ski et en raquette	++
	Aménager une halte pour les randonnées hivernales sur le réservoir du Poisson Blanc (bancs, site de feu)	+++
	Réaliser un projet pilote d'hébergement 4 saisons au lac Doré	+

Tableau 21

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur Réservoir-du-Poisson-Blanc

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## 4.5. Secteur Pointe-de-la-Truite



L'aménagement du secteur Pointe-de-la-Truite s'est progressivement développé pour jouer le rôle de principale porte d'entrée du PRBP et, au courant du dernier quinquennat, pour répondre à une hausse de la fréquentation. Dans les prochaines années, la CPPB entend compléter l'aménagement du secteur dont la superficie est limitée. D'une part, elle travaillera à optimiser l'espace disponible pour les services et infrastructures d'accueil, tout en améliorant l'expérience du client dès son arrivée au Parc. À cet effet, un agrandissement du pavillon d'accueil est aujourd'hui nécessaire, tout comme l'agrandissement des aires de stationnement et la construction d'un bloc sanitaire.

D'autre part, étant situé à proximité de tous les services et des départs des embarcations nautiques, le secteur est tout désigné pour accueillir et héberger des groupes. La CPPB vise ainsi à implanter une offre d'hébergement adaptée à ce type de clientèle. Il est également dans les intentions de la CPPB de compléter le développement de son offre d'hébergement quatre saisons à l'extrémité sud de la pointe, compte tenu de la popularité du projet-pilote de microrefuges déjà en place.

### ORIENTATION

COMPLÉTER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ET OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Améliorer l'expérience client	Agrandir le pavillon d'accueil et assurer son accessibilité universelle	+++
	Améliorer la fluidité de la circulation de la clientèle et maximiser les aires de stationnement	+++
	Construire un bloc sanitaire (toilettes et douches)	+++
Finaliser l'offre d'hébergement 4 saisons	Augmenter l'offre d'hébergement pour les employés et pour la clientèle de groupe	+++
	Construire deux microrefuges supplémentaires (pour un total de 7)	+++

Tableau 22

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur Pointe-de-la-Truite

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)



## 4.6. Secteur Montagne-du-Fort

Le secteur Montagne-du-Fort, avec ses sentiers multifonctionnels et ses points de vue impressionnants sur le réservoir du Poisson Blanc, constitue un pôle d'activités complémentaires pour les visiteurs du Parc régional, mais aussi pour les visiteurs des campings et des pourvoiries de Notre-Dame-du-Laus. Au courant des années 2020 et 2021, le secteur a fait l'objet d'un exercice de planification détaillé. Les objectifs pour le prochain quinquennat s'inscrivent dans la continuité de la vision élaborée dans le cadre du PDMF.

Terrain de jeu des secteurs de récréation principaux Lac-Cuillèrier et Rapide-du-Fort, celui-ci pourrait offrir de nouvelles expériences de plein air quatre saisons qui inciteraient les visiteurs du Parc à prolonger leur séjour en raison d'une offre d'activités bonifiée. Concrètement, au cours des prochaines années, la CPPB souhaite consolider le réseau de sentiers de randonnée non motorisés, réaménager le belvédère des Merisiers et développer le potentiel d'escalade de bloc. Il sera par ailleurs nécessaire d'améliorer l'accessibilité et la sécurité pour tous à la montagne en augmentant la qualité de la signalisation et de l'aménagement des sentiers de randonnée.

### ORIENTATION

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITÉ 4 SAISONS EN RELATION AVEC LES ATTRAITS DE LA MONTAGNE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Poursuivre le développement des activités dans le secteur	Consolider le réseau de sentiers de randonnée non motorisée existants	++
	Développer le potentiel d'escalade de bloc	++
	Réaménager le belvédère du Merisier	+++
Assurer l'accessibilité au secteur de la montagne	Mettre à niveau les sentiers de service pour garantir la sécurité du réseau	+++
	Améliorer l'accessibilité au réseau à tout type de clientèle et mettre à niveau la signalisation	+++

Tableau 23

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur Montagne-du-Fort

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)



## 4.7. Secteur Rapide-du-Fort

Situé dans le piémont de la montagne du Fort et aux abords du réservoir des Sables, le secteur Rapide-de-Fort est identifié dans le PDMF comme un second pôle d'accueil qui serait une porte d'entrée à la montagne et un point d'accès à la berge sablonneuse. Autour de pôle se grefferait une zone d'hébergement composée de campings rustiques et de sites « prêt-à-camper ». Au courant des cinq prochaines années, la CPPB entend prioritairement mettre ses efforts dans la consolidation des aménagements du secteur et la mise en valeur de la berge sablonneuse, lieu fréquenté à la fois par les visiteurs du Parc et par la communauté locale.

L'aménagement d'un sentier d'accès à la berge et l'implantation de mobilier permettant de profiter du site contribueront à améliorer l'expérience du visiteur et de mieux tirer profit de cet attrait. Dans la continuité des deux sites de camping qui y sont déjà aménagés, l'organisme souhaite également augmenter le nombre de sites de camping rustique en location en fonction de la capacité d'accueil du secteur.

### ORIENTATION

CONSOLIDER ET AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Assurer une accessibilité multigénérationnelle au site	Aménager le sentier d'accès à la berge sablonneuse (plage non surveillée du secteur Rapide-du-Fort)	+++
	Planter davantage de mobilier et d'équipements permettant de profiter de la berge sablonneuse	+++
Améliorer les services d'accueil aux visiteurs	Augmenter le nombre de sites de camping rustique selon la capacité d'accueil du site	++
	Réaménager l'aire de stationnement pour véhicule	+++

Tableau 24

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur Rapide-du-Fort

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## 4.8. Secteur Lac-Cuillèrier



La CPPB a longtemps réfléchi aux possibilités de développement du secteur. Dans le cadre du PDMF, elle s'est dotée d'une vision afin de développer une offre d'hébergement écotouristique quatre saisons. Dans le but d'en faire un projet exemplaire, certains principes ont été identifiés :

- L'implantation et l'intégration des aménagements se feront de façon organique, s'inspirant des composantes naturelles du site ;
- Les composantes naturelles du site seront autant que possible conservées. Le relief du terrain sera mis à profit dans les efforts d'insertion et d'intégration des bâtiments dans le paysage ;
- L'accessibilité et la fonctionnalité quatre saisons devront être assurées, offrant ainsi une convivialité à la fois pour les usagers et le personnel ;
- La conception architecturale de l'hébergement mettra sur les notions d'intimité, d'évasion et de proximité avec la nature. La qualité, la durabilité et la provenance des matériaux seront réfléchies afin de proposer un produit d'hébergement de grande qualité qui puisse également servir de vitrine pour les produits et savoir-faire locaux et régionaux.

Compte tenu des défis de financement liés à un projet de construction de bâtiments d'hébergement quatre saisons équipés (puits et traitement des eaux usées), la CPPB souhaite maintenant explorer différents modèles de mise en œuvre qui correspondent aux attentes et à la mission de l'organisme. Parallèlement, elle améliorera les aménagements d'accès riverain permettant de lier le lac Cuillèrier au départ des sentiers de la montagne du Fort.

### ORIENTATION

POUR SUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT ÉCOTOURISTIQUE 4 SAISONS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Développer un modèle de développement d'hébergement innovant et le mettre en œuvre	Déterminer un modèle de gestion et de tenure adapté au contexte	+++
	Réaliser un plan d'affaires	++
	Mettre en œuvre le projet	+
Aménager un accès riverain pour le départ des sentiers de la montagne	Améliorer l'accès riverain	+++
	Bonifier la signalisation	+++

Tableau 25

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur Lac-Cuillèrier

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## 4.9. Secteur des TPI Baie-du-Doré



La CPPB a réalisé un avant-projet définissant les contours du développement d'un site d'hébergement écotouristique quatre saisons sur les TPI Baie-du-Doré, en bordure du réservoir et à proximité du pavillon d'accueil. Le succès qu'a eu le projet pilote de microrefuges au sud de Pointe-de-la-Truite, secteur qui présente un contexte similaire sur le plan de la configuration, de la topographie et de la végétation, incite la CPPB à entamer le développement dans le secteur TPI Baie-du-Doré au courant des cinq prochaines années.

Pour ce faire, elle entend d'abord planifier et aménager les infrastructures accessoires, et construire progressivement l'offre d'hébergement selon les occasions de financement qui se présenteront.

### ORIENTATION

DÉVELOPPER UN PÔLE D'HÉBERGEMENT 4 SAISONS EN CONTINUITÉ AVEC L'OFFRE DÉVELOPPÉ DANS LE SECTEUR POINTE-DE-LA-TRUIITE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Entamer le développement du secteur	Planifier et aménager les infrastructures de soutien (aires de stationnement, fosses sèches, ligne électrique, etc.)	+
	Planifier et réaliser la construction de bâtiments d'hébergement touristiques distinctifs	+

Tableau 26

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteur des TPI Baie-du-Doré

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## 4.10. Secteurs limitrophes au Parc



Depuis 2008, les actions de la CPPB sur le territoire du Parc ont permis de freiner la dégradation des écosystèmes insulaires et de les restaurer, en encadrant les activités et en sensibilisant les utilisateurs à un usage durable du territoire. Toutefois, les secteurs limitrophes au Parc (voir carte 07) font l'objet de la même utilisation déstructurée et abusive qui avait été constatée en 2005 sur les îles situées à l'intérieur de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, dans la section nord du réservoir du Poisson Blanc.

Étant donné que les sites de camping sont destinés à l'usage des campeurs du Parc régional du Poisson Blanc, les vacanciers jadis habitués de camper sur les îles du réservoir du Poisson Blanc sans encadrement se sont rabattus sur les dernières îles en terre publique du réservoir et les berges ne faisant pas l'objet d'une entente de délégation de gestion récréotouristique. La dégradation de l'intégrité naturelle de ces secteurs s'accélère en raison d'un nombre considérable de campeurs qui les utilisent sans tenir compte de leur fragilité. Cette situation se traduit par du déboisement excessif, des amoncellements d'ordures et d'excréments, et des conflits entre usagers : certains utilisateurs n'hésitent pas à « s'approprier » les plus belles plages pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, au détriment des villégiateurs et résidents qui souhaiteraient pouvoir y avoir accès de manière journalière. Cette situation s'aggravera sans aucun doute au cours des prochaines années.

Grâce à une planification durable de mise en valeur des berges et des îles du réservoir du Poisson Blanc, il serait possible de préserver les milieux naturels tout en proposant des activités écotouristiques pour certains secteurs ciblés. Le potentiel de mise en valeur écotouristique des secteurs limitrophes au Parc est important. Si l'utilisation de l'ensemble du territoire public bordé par l'eau du réservoir était gérée de manière durable et centralisée, chaque communauté limitrophe pourrait en profiter à son plein potentiel, sans faire souffrir les milieux naturels. De plus, la mise en valeur écotouristique de ce territoire contribuerait à en faire une destination de calibre national et international sans compromettre l'intégrité des milieux naturels.

En accord avec sa mission, soit celle de voir à la mise en valeur et à la gestion intégrée du territoire du Parc régional du Poisson Blanc et des terres publiques avoisinantes, la CPPB entrevoit devenir délégataire de la gestion écotouristique des secteurs limitrophes suivants, et ce, en étroite collaboration avec les gestionnaires et parties prenantes de ces territoires :

- Le sous-secteur Hauteur-des-Terres<sup>3</sup>.
- Le sous-secteur des berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à Notre-Dame-du-Laus;
- Le sous-secteur des îles et des berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais;

Dans les prochaines années, ces secteurs devront faire l'objet d'études de potentiels écotouristiques et de plans de développement afin d'asseoir la vision d'avenir de la CPPB.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, consulter la section 2.2.8 à la page 69.

## ORIENTATION

ASSURER UN LEADERSHIP EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'ACCESSIBILITÉ  
AUX MILIEUX NATURELS LIMITROPHES AU TERRITOIRE DU PRPB

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Évaluer le potentiel des secteurs et consulter les partenaires	Effectuer des études de potentiel touristique pour les secteurs moins connus et achalandés	+++
	-----	-----
Modifier l'entente générale d'exploitation du Parc régional du Poisson Blanc	Consulter la population locale et les partenaires de développement des secteurs	+++
	Devenir délégataire de la gestion récréotouristique des sous-secteurs suivants :	
	Berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à Notre-Dame-du-Laus	+++
	Îles et des berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais	+++
	Hauteur-des-Terres	++

Tableau 27

Tableau synthèse de l'orientation et des objectifs / Secteurs limitrophes du Parc

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

### SOUS-SECTEUR HAUTEUR-DES-TERRES

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Explorer le potentiel de développement du secteur	Conclure une entente de partenariat avec le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la mise en valeur de ce secteur	++
	-----	-----
	Réaliser un plan de développement en fonction de l'évaluation du potentiel écotouristique	+

Tableau 28

Tableau synthèse des objectifs / Sous-secteur Hauteur-des-Terres

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## SOUS-SECTEUR DES BERGES PUBLIQUES DU RÉSERVOIR DU POISSON BLANC SITUÉES À NDL

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Développer et encadrer les activités écotouristiques	Aménager graduellement des haltes et des sites de camping	+++
	Développer des activités complémentaires et en cohérence avec celles du Parc régional du Poisson Blanc (ex.: escalade, randonnée)	+++

Tableau 29

Tableau synthèse des objectifs / Sous-secteur des berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à NDL

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

## SOUS-SECTEUR DES ÎLES ET BERGES PUBLIQUES DU RÉSERVOIR DU POISSON BLANC SITUÉES EN OUTAOUAI

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NIV. PRIORITÉ
Développer et encadrer les activités écotouristiques	Établir des ententes de partenariat avec les acteurs et intervenants impliqués	+++
	Contribuer à la réhabilitation des écosystèmes insulaires détériorés	++
	Contribuer à la gestion des sites de camping et des haltes	++

Tableau 30

Tableau synthèse des objectifs / Sous-secteur des îles et des berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées en Outaouais

Source : Planification stratégique, CPPB (avril 2022)

# 5

---

## CONCLUSION

---



## 5.1. Conclusion

Le Plan d'aménagement et de gestion est l'occasion de faire le bilan des réalisations de la CPPB durant les cinq dernières années, de constater ses bons coups, et d'identifier quels sont les enjeux et les défis sur lesquels elle devra travailler dans les années à venir. C'est aussi le moment de définir une vision pour le prochain quinquennat : quels sont les projets de développement structurants, comment, et selon quelle séquence la CPPB devra-t-elle les réaliser?

Durant ses premières années d'opération, la CPPB a principalement travaillé à mettre en place un système de réservation de sites de camping et une offre de location d'embarcations non motorisées. Ces services allaient permettre d'encadrer la pratique de camping sur les îles et de contrer la dégradation des écosystèmes insulaires fragiles tout en tirant profit du potentiel récréotouristique du territoire. Les cinq années qui ont suivi ont permis de consolider ce service touristique. Avec le temps, la CPPB a su développer une signature et s'est taillé une place parmi les destinations écotouristiques reconnues au Québec. Depuis, la hausse de la fréquentation du Parc couplée aux nombreux potentiels que recèle le territoire placent la CPPB devant de beaux défis de croissance.

En plus de maintenir ses acquis, la CPPB entre maintenant dans une phase d'expansion de ses activités dans les autres secteurs du Parc. Après la réalisation de plusieurs études et plans, elle a tout en main pour entamer le développement du secteur Montagne-du-Fort, de ses deux pôles de récréation principale, et du secteur TPI Baie-du-Doré.

Réitérons par ailleurs les attributs exceptionnels du secteur limitrophe au territoire du Parc, Hauteur-des-Terres, qui mériterait d'être caractérisé dans la perspective de créer de nouveaux produits s'inscrivant dans l'esprit d'aventure que propose le Parc. Par ailleurs, afin de mener à bien la mission qu'elle s'est assignée à sa création, soit celle de voir à la mise en valeur et à la gestion intégrée du territoire du Parc régional du Poisson Blanc et des terres publiques avoisinantes, la CPPB croit nécessaire d'inclure dans les limites du Parc les berges publiques du réservoir du Poisson Blanc situées à Notre-Dame-du-Laus ainsi que les îles et des berges publiques du réservoir situées en Outaouais.

En réalisant les objectifs qu'elle se donne dans ce plan, la CPPB vise une gestion plus cohérente du territoire, au-delà des limites du Parc. Pour y arriver, elle devra poursuivre la collaboration avec les divers intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux. En dessinant les contours du développement futur du Parc, ce document de planification se veut un outil flexible permettant aux dirigeants de prendre les décisions éclairées qui mèneront à la réalisation et à la mise en œuvre de projets structurants qui s'appuient sur une vision concertée du développement du territoire.

## RÉFÉRENCES

Chaire de Tourisme Transat ESG-UQAM (2012). *Le tourisme d'aventure. Portrait, profil du voyageur et potentiel de développement*. Récupéré de <https://veilletourisme.s3.amazonaws.com/2013/12/Le-tourisme-daventure.pdf>

Chaire de Tourisme Transat ESG-UQAM (2016). *Étude sur les retombées économiques, les caractéristiques environnementales et le profil des visiteurs des parcs régionaux des Laurentides*. Rapport du parc régional du Poisson Blanc, 46 pages.

Chaire de Tourisme Transat ESG-UQAM (2017). *Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air*. Rapport final. Récupéré de [https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/%C3%89tude\\_Plein\\_air\\_rapport\\_final.pdf](https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/%C3%89tude_Plein_air_rapport_final.pdf)

Chaire de Tourisme Transat ESG-UQAM (2020). *Demande, attentes et profil de la clientèle québécoise adepte de plein air*, 88 pages.

Coursol, L. (2007, 22 novembre). *Historique. Notre-Dame-du-Laus*. Récupéré de <https://www.notre-dame-du-laus.ca/historique>

CPPB (2007). *Plan d'aménagement et de gestion du parc régional du Poisson Blanc*, 99 pages.

CPPB (2010). *Avant-projet du Lac Cuillèrier, concept d'aménagement et typologie d'hébergement pour la zone récréative*, 30 pages.

CPPB (2015). *Bilan an nuel 2015*. 14 pages

CPPB (2016). *Plan d'aménagement et de gestion du parc régional du Poisson Blanc 2016-2020*. Réalisé par l'Enclume, 96 pages.

CPPB (2016). *Bilan annuel 2016*, 13 pages.

CPPB (2017). *Bilan annuel 2017*, 14 pages.

CPPB (2018). *Développement et mise en valeur Baie du Doré: avant-projet*, 28 pages.

CPPB (2018). *Bilan annuel 2018*, 26 pages

CPPB (2019). *Bilan annuel 2019*, 26 pages.

CPPB (2020). *Bilan annuel 2020*, 24 pages.

CPPB (2021). *Bilan annuel 2021*, 26 pages.

CPPB (2020). *Plan stratégique de communication numérique, phase II*, 103 pages.

CPPB (2021). *Plan de développement de la montagne du Fort*. Réalisé par l'Enclume. 98 p.

CPPB (2021). *Sondage de satisfaction français*. Récupéré de [https://docs.google.com/forms/d/1yauBPVXJgXOG6sMG\\_iQ3J0dgpZEip7nXMsAxRbc9oXw/edit?ts=618d7286](https://docs.google.com/forms/d/1yauBPVXJgXOG6sMG_iQ3J0dgpZEip7nXMsAxRbc9oXw/edit?ts=618d7286)

CPPB (2021). *Satisfaction Survey 2021*. Récupéré de [https://docs.google.com/forms/d/1MpuUtH1a0cVEIHak-OrASji\\_p5K9s5UCgTIs8shyJk/edit?ts=618d726e](https://docs.google.com/forms/d/1MpuUtH1a0cVEIHak-OrASji_p5K9s5UCgTIs8shyJk/edit?ts=618d726e)

CPPB (2022). *Sondage de satisfaction français*. Récupéré de <https://docs.google.com/forms/d/1iZgNdsCDIHdswB-OqiqbgxLQTzI3f98O-mm6zmXR4CO/edit#responses>

Gagnon, L. (2020). *Tourisme et villégiature*. Dans C. Doucet (dir.), *État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires – 2020*, Observatoire du développement de l'Outaouais. Récupéré de [https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/12/Tourisme\\_versionfinale.pdf](https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/12/Tourisme_versionfinale.pdf)

Gouvernement du Québec (2021). *Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux*. Récupéré de <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/programme-developpement-offre-touristique-parcs-regionaux>

Histoire forestière de l'Outaouais (s.d.). *La fin du flottage*. Histoire forestière de l'Outaouais. Récupéré de <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/bienvenue/>

Les Laurentides (2021). *Quoi faire dans les Laurentides*. Association touristique régionale des Laurentides. Récupéré de <https://www.laurentides.com/fr/quoi-faire-dans-les-laurentides>.

Massé, Stéphanie (2021). *Plein air: reconnaître la valeur de la nature*. Réseau de veille en tourisme. Récupéré de <https://veilletourisme.ca/2021/01/26/plein-air-reconnaitre-la-valeur-de-la-nature/>.

Massé, Stéphanie (2020). *Le Canada parmi les champions en tourisme d'aventure*. Réseau de veille en tourisme. Récupéré: <https://veilletourisme.ca/2020/07/13/canada-parmi-champions-tourisme-aventure/>.

MAMR (2006). *Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux*, 24 pages.

MAMH (2021). *Guide La prise de décision en urbanisme : Parcs régionaux*. Récupéré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/parcs-regionaux/>.

MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie*, 15 pages.

MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) (2017). *Au Québec, on bouge en plein air*. Avis sur le plein air. Récupéré de [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf)

MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) (2021). *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal : au Québec, on bouge en plein air!* 44 pages.

MRC d'Antoine-Labelle (2020). Règlement numéro 494. *Règlement encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle*, 16 pages.

Notre-Dame-du-Laus (2021). *Historique*. Récupéré de <https://www.notre-dame-du-laus.ca/historique>

Notre-Dame-du-Laus (2020). *Planification stratégique 2020-2040*. Rédigé par Annie-Pier Caron-Daviault, 20 pages.

Parc national du Mont-Tremblant (2021). *Activités plein air*. Société des établissements de plein air du Québec. Récupéré de [https://www.sepaq.com/pq/mot/index.dot?language\\_id=2](https://www.sepaq.com/pq/mot/index.dot?language_id=2)

Pelletier, M. (2021). *Avant-projet : mise en valeur de la Goutte d'eau*. Document de travail CPPB. 38 pages.

Raymond Chabot Grant Thornton (2020). *Portrait des parcs régionaux du Québec*, 24 pages.

Routier, C. (2021). *Études régionales : Région administrative des Laurentides, survol et prévisions économiques*. Desjardins : Études économiques. Récupéré de <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/21Laurentides-f.pdf?resVer=1639571870000>

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) (2021). *Rapport annuel-2021 de la Sépaq*. Récupéré de [https://www.sepaq.com/ressources/docs/org/doc\\_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf](https://www.sepaq.com/ressources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf)

Tanguay, A. Garon, G. Peignier, J.-D. De Marcellis-Warin, I. Meloche, N. (2019). *Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides*. Cirano. Récupéré de <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/documents/rapport-laurentides-version-complete.pdf>

Tourisme Basses-Laurentides (2021). *Quoi faire. Tourisme Basses-Laurentides*. Récupéré de <https://www.basseslaurentides.com/>

# CRÉDIT PHOTO

<b>Auteur</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
Phil Émond	Couverture	1
Yan Kaczynski	Canot en automne au PRPB	12
Jérémy Gravel	Barrage des Cèdres à Notre-Dame-du-Laus	16
Inconnu	Inauguration du Parc régional du Poisson Blanc	17
Philippe Hamel-Huard	Site de camping Le soleil du midi	19
Jérémy Gravel	Lagon de l'île verte	20
Alex Pifou	Canot sur le réservoir du Poisson Blanc	24
David Ouimet	Canot à l'île aux voyageurs	25
Yan Kaczynski	Site de camping La pointe au cerisier	26
Jérémy Gravel	Vue au sommet du sentier Desjardins	30
Caleb Gingras	Vue aérienne sur la paroi Éléphant	32
Benjamin Rochette	Doré jaune pêché dans le réservoir du Poisson Blanc	36
Picbois Coop	Vue aérienne du réservoir du Poisson Blanc	43
Yan Kaczynski	Pêche à la mouche au Cap du soleil couchant	46
Yan Kaczynski	Le microrefuge le Grand-Pic	49
Caleb Gingras	Segment famille	50
Caleb Gingras	Segment amis	50
Caleb Gingras	Photographe David Ouimet en action	52
Jérémy Gravel	Évènement l'hiver en fête à Notre-Dame-du-Laus	54
Caleb Gingras	Intérieur du microrefuge le Grand-Pic	55
Caleb Gingras	L'ascension de la montagne du Fort	60
Caleb Gingras	La plage sablonneuse du secteur Rapide-du-Fort	62
Jérémy Gravel	Secteur Pointe-de-la-Truite et son bâtiment d'accueil	63
Caleb Gingras	Escalade sur la paroi Écho	65
Jérémy Gravel	Vue sur le lac Cuillérier	67
Jérémy Gravel	TPI de la Baie-du-Doré	68
Picbois Coop	Secteurs limitrophes au Parc	70
Yan Kaczynski	Canot au PRPB	74
Max Messier	Sommet du Cap du sud	79
Max Messier	Site de camping La sainte paix	81
Paul Mackay	Site de camping L'entrée du chenal	94

